

LE PETIT CALLASSIEN N° 28

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION
FRANÇOISE BARRE

RÉDACTION ET MISE EN PAGES
DANIEL DIDOT
MURIEL MERCHER
RAPHAËLE DIDOT
DOMINIQUE BOURRIER

COMMUNICATION
CULTURE ET ASSOCIATIONS
LINE MISTRAL
MARIE ROSE ROY
HENRI RAIBALDI

REPRODUCTION
REPRO - SYSTEM
CENTRE ARCADIA -
-TRANS - EN - PROVENCE -83





EDITORIAL

Le bénévolat serait-il en voie de disparition ?

Le dernier président du comité des fêtes ayant donné sa démission en 2009, personne ne s'est porté volontaire pour le remplacer, malgré nos divers appels à la population !

Donc pas de président, plus de comité des fêtes. C'est tout de même la structure associative qui organise la fête locale de la Saint-Laurent, le 3^e week-end du mois d'août ! Puis aussi le déjeuna du 1^{er} mai et encore la fête de Pennafort, le lundi de Pentecôte.

Que se passe-t-il dans les mentalités ? Allons- nous perdre petit à petit l'esprit « village », le respect des traditions, le sens de la convivialité et des échanges ? Cela peut se traduire par le manque de générosité, de don de soi-même pour une cause et bien sûr de courage.

En effet, il en faut de la générosité, du don de soi et du courage pour organiser -pour les autres- des manifestations festives. Il faut tenir une équipe, car seul c'est impossible et il faut quelquefois ne pas dormir beaucoup lorsqu'il s'agit de la fête du village qui se déroule sur quelques jours.

Mais quelle satisfaction lorsque l'on a réussi son « challenge » et que la population tout entière vous remercie et vous montre sa joie lors de l'aïoli « monstre » sur la place G. Clemenceau, par exemple.

Mais ne soyons pas complètement pessimistes car des associations perdurent et avec quel dynamisme ! Pour ne pas les citer toutes, je parlerai de celles qui organisent principalement nos loisirs et sports, tout d'abord « la Boule Callassienne » avec ses concours de boules dès le mois de mai ; l'Association Sportive du Canton de Callas et son club de football (200 licenciés) ; Callas Inter-Culturel et Jeunesse (cinéma, théâtre, conférences, soirées, foire artisanale) ; le Syndicat d'Initiative (greniers dans la rue, foire aux santons...) ; nos associations du 3^e âge : le C.E.P.A.I. et ACTI-NEURONES avec leurs activités ludiques pour personnes âgées ou disons...vieillissantes et le REVEIL CALLASSIEN avec ses repas, ses sorties, ses voyages...Le REVEIL CALLASSIEN qui a bien voulu prendre en mains l'organisation du déjeuna du 1^{er} mai cette année, qui fut une réussite, nous en remercions vivement les organisateurs.

Mais comment allons-nous faire, me direz-vous, pour le reste ?

Tout d'abord, pour la fête votive de Pennafort, et vous avez pu le constater, sans organisation particulière, chacun a apporté son pique-nique et *comme dans le temps* la fête sur le pré s'est déroulée le mieux du monde dans la convivialité et la simplicité, la raison principale de cette fête étant le pèlerinage à Notre-Dame-de-Pennafort avec la messe dans la chapelle, car c'est en remerciement des Callassiens à Notre-Dame-de-Pennafort pour la pluie implorée après des mois de sécheresse qu'un pèlerinage a été instauré à la Pentecôte.

Et la fête de la Saint-Laurent ? L'équipe municipale n'a pas voulu qu'il n'y ait pas de fête du village aussi, quelques élus très attachés à cette tradition, ont décidé de confier à un organisateur de spectacles toute la partie animation musicale, la fête se déroulant sur trois jours : samedi 21, dimanche 22 et lundi 23 août et non pas sur la place du 18 juin mais -comme avant- sur la place G. Clemenceau (je rappelle que la fête s'est trouvée, les années passées, transférée sur la place du 18 juin 1940 en raison de la taille des orchestres devenue gigantesque). Pourquoi cela ? Tout d'abord et essentiellement par manque de personnes pour tenir la traditionnelle buvette, ce sont donc les bars de la place qui assureront leur service. Ensuite, parce que la fête est réduite, les orchestres aussi et de ce fait le podium également, ce qui permettra de garder un espace pour la danse et l'aïoli du lundi soir, cependant la place ne pourra pas être sablée pour les jeux de boules. Les forains s'installeront, comme d'habitude, sur la place du 18 juin 1940.

Espérons que la formule 2010 apporte satisfaction à tout le monde.

Le Conseil Municipal et moi-même souhaitons néanmoins voir se reformer un nouveau comité des fêtes à Callas !

Nous souhaitons à tous un bel été dans notre beau village.

Le Maire,

Françoise BARRE,

LE P.L.U. :

où en sommes-nous dans l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme ?

Trois grandes réunions de concertation publique ont été organisées correspondant à trois étapes fondamentales de l'élaboration du P.L.U. :

- Le rapport de présentation du projet de la commune qui expose le diagnostic du territoire du point de vue démographique, économique, de l'habitat, de l'environnement... Il justifie les orientations d'aménagement de la commune et développe des mesures de protection de l'environnement avec prise en compte notamment des zones *Natura 2000*.

Ce diagnostic a été exposé en réunion publique le 12 février 2009 et mis à disposition du public à la mairie.

- A partir du diagnostic, les élus débattent du projet que la municipalité veut entreprendre et définissent les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme qu'elle souhaite conduire. Cela se traduit par un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)

Le P.A.D.D. a été exposé en réunion publique le 16 avril 2009, mis à disposition du public à la mairie et validé par le conseil municipal le 15 mai 2009

- Le P.A.D.D. se traduit par un règlement qui précise les règles générales d'utilisation des sols et découpe le territoire en zones :

- zones urbaines (U)
- zones à urbaniser (AU)
- zones agricoles (A)
- zones naturelles (N)

Ce zonage est accompagné de documents graphiques (cartes) qui permettent d'identifier précisément toutes les zones sur le territoire et de définir une réglementation de la construction pour chaque zone (coefficient d'occupation des sols (C.O.S.), dimensions, limites et types de constructions, conditions de desserte...)

Le zonage et le règlement ont été exposés en réunion publique le 17 juin 2010.

Les documents sont mis à disposition à la mairie pour consultation.

Le projet entre maintenant dans une phase de consultation des collectivités territoriales locales, des associations, des habitants de la commune... Le bilan de cette concertation sera intégré au P.L.U. dans les annexes du document.

Le P.L.U. associe la mairie (élus, commission d'urbanisme et services municipaux) assistée du bureau d'études BEGEAT et les partenaires institutionnels que sont les Personnes Publiques Associées (P.P.A.) : Etat, Conseil Général, Conseil Régional, la C.A.D., la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.) la Chambre des Métiers;

Les personnes consultées : les communes limitrophes, l'I.N.A.O., le Centre Régional de la Propriété Forestière, les associations agréées de défense de l'Environnement sont consultées à leur demande ainsi que les acteurs socio-économiques locaux.

La concertation va se dérouler jusqu'à ce que le projet de P.L.U. soit arrêté par décision du Conseil Municipal (date prévisionnelle dernier trimestre 2010). Puis une enquête publique sera organisée en fin de procédure pendant 1 mois.

C'est alors que le Conseil Municipal pourra approuver le P.L.U.. Nous serons dans le premier semestre 2011.

Le P.O.S. aujourd'hui en application reste en vigueur tant que le P.L.U. n'a pas été approuvé.

Pour en savoir plus sur la Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, titre I, chapitre III :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=EQUX9900145L>

et <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr>

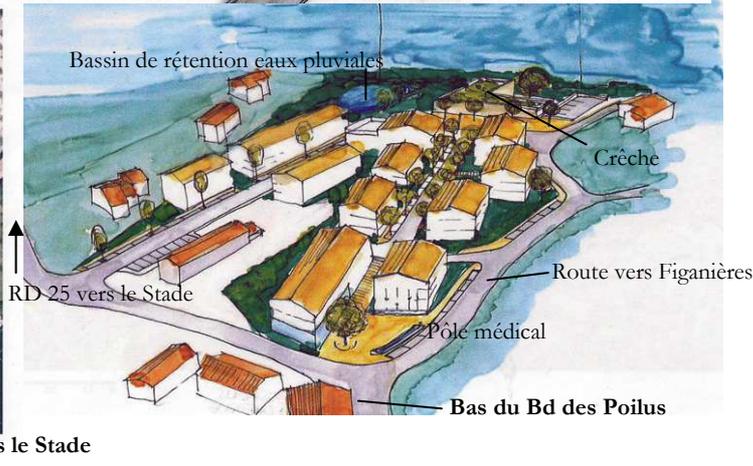
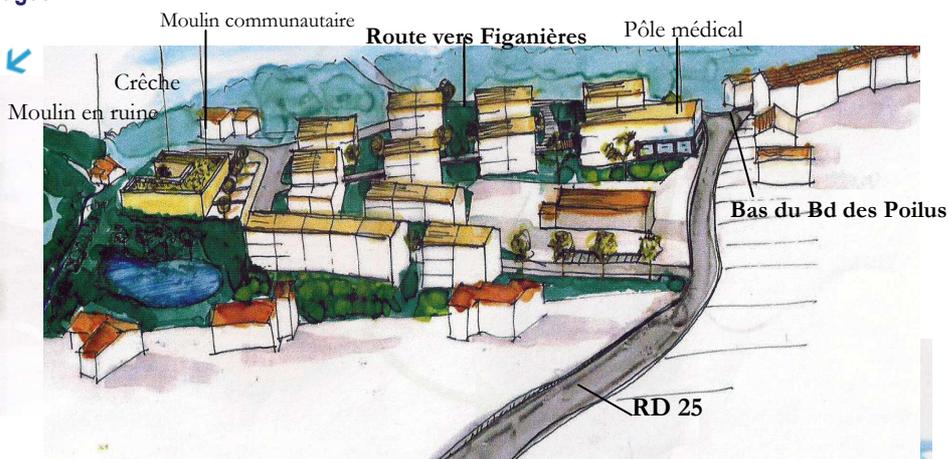


PROJET D'ECO-QUARTIER

Etudes urbaines locales du Quartier Clos Ferrages

études prises en charge par la

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE



Validation du DIAGNOSTIC des réunions de concertation
(Elus des communes de Callas-Claviers-Bargemon, CAD, EPFR)
avec le Bureau d'études CYCLADES missionné.

Le foncier : un atout essentiel du projet

- 11140 m2 propriété de la commune
- 4639 m2 propriété de E.P.F.R (Etablissement Public Foncier Régional)
- Soit 16088 m2 à disposition**

Environnement naturel : un site qui subit peu de contraintes environnementales

- Un site à haut potentiel d'énergie renouvelable (très bonne exposition)
- Applications envisageables :
 - La production d'eau chaude sanitaire
 - Le chauffage
 - La production d'électricité

Les objectifs de la mission sont fixés

- Une extension urbaine en greffe avec le village dans le respect d'un urbanisme durable
- Définir le schéma d'aménagement du site Les Ferrages/ Les Clos
- Les conditions de sa mise en oeuvre (technique, juridique et économique)
- L'urbanisation du quartier des Ferrages constitue une priorité de la commune.

Compte tenu du site, la question de la forme urbaine sera cruciale.

L'image recherchée est bien celle d'un quartier de village avec une certaine densité et organisé autour d'espaces publics aménagés.

Les scénarios proposant une continuité du Boulevard des poilus ont été retenus.

Le nouveau quartier se développera, en continuité avec le centre village que ce soit dans la forme ou dans le fonctionnement urbain.

Des besoins en stationnements évalués à 1 place/50m2 de SHON en moyenne pour les logements.

Un renforcement des réseaux d'eaux usées et d'adduction en eau potable qui est un préalable incontournable pour desservir le quartier.

Les acquis en terme de forme urbaine

- Un développement économe de l'espace (densité)
- La hauteur de bâti cohérente avec les formes urbaines du centre village : R+2 à R+3
- Une forme urbaine qui intègre la performance énergétique et la gestion du pluvial (création d'un bassin de rétention)

Les enjeux

- La gestion de la covisibilité depuis les points surplombant le quartier
- Mise en valeur de la ripisylve aujourd'hui ignorée (La **ripisylve** est une formation végétale, souvent boisée, qui affleure les cours d'eau ou rivières)
- La continuité fonctionnelle et bâtie du boulevard des poilus le long de la D25
- L'accessibilité au centre-ville
- L'entrée de village sera à affirmer dans l'organisation urbaine

Les éléments exclus du programme

- Les commerces pour ne pas affaiblir le centre villageois
- Le jardin public : les espaces verts seront essentiellement privés, mais le végétal devra constituer un élément essentiel de l'aménagement public

La programmation urbaine et le phasage

La commune souhaite une première tranche de logements de type collectif et intermédiaire. Ils comprennent un pourcentage de logements type sociaux à usage locatif et en accession à la propriété

La première tranche du quartier, doit commencer par le Nord pour une raison de qualité et de densité urbaine en continuité avec le village

La petite enfance

A l'état d'étude de faisabilité : projet de structure multi-accueil (500 m² pour une trentaine de places) dont l'évolution doit déjà être prise en compte

Le pôle de santé

Création d'un pôle médical de 400 à 450 m² avec 15 à 20 places de stationnement

Conclusion et résultat de la concertation

Tendre vers un quartier durable

Placer la crèche au Sud du quartier à proximité des espaces verts facilitant son extension future

Création d'un pôle médical de 400 à 450 m²

Préserver la continuité de la perspective visuelle avec le Bd des poilus

Maîtriser les coûts d'aménagement et travailler sur le programme pour tendre à l'équilibre financier

La Municipalité souhaite que les nouvelles constructions anticipent les nouvelles normes environnementales. Les immeubles seront d'une hauteur variable allant de 2 à 4 niveaux. Ces nouveaux logements devraient permettre aux jeunes Callassiens de rester au pays, de libérer certains appartements ne correspondant plus à la structure familiale ou à la vie actuelle

Une phase ultérieure de programmation et d'aménagement sera étudiée sur les terrains situés sur la partie Sud

Etude et réalisation en cours des travaux de réfection de la ROUTE DEPARTEMENTALE N°25 (Boulevard des Poilus) DANS LA TRAVERSEE DE L'AGGLOMERATION DE CALLAS

La RD N°25 connaît un accroissement important de la circulation, le problème de la sécurité se trouve donc posé dans la traversée de l'agglomération, aussi, la Commune de CALLAS souhaite le réaménagement de cette voie.

Un tronçon a déjà été réalisé à partir de la place du 18 Juin jusqu'à la Clinique des Oliviers.

Le tronçon à aménager sera d'une longueur de 500 mètres environ, débutera au niveau du chemin dit de la vieille route de Bargemon et se raccordera à l'existant à hauteur du carrefour de la RD25 avec la route de Callas à Fignières.

Ces travaux consisteront :

- En l'effacement, la création et le renforcement de réseaux : d'eau potable, électriques (création d'un réseau enterré HTA), téléphoniques, d'eaux usées et d'eaux pluviales;
- A la réhabilitation de l'infrastructure routière (chaussée, bordures...);
- En l'élargissement éventuel de la partie chaussée en apportant une attention particulière à la circulation piétonne;
- A la mise en place de la signalisation horizontale et verticale.

La ville de CALLAS lance actuellement le marché de maîtrise d'œuvre, dont l'objectif sera de réaliser les études puis de suivre les travaux correspondants.

Le concours et l'assistance du Conseil Général du Var seront demandés au niveau du revêtement de la voirie et de la gestion du trafic routier durant les travaux.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2010

L'an 2010, le 14 Avril à 19 H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie annexe, salle du verger, sous la présidence de Madame Françoise BARRE, Maire.

Présents : Mme Françoise BARRE, Maire, M. Daniel DIDOLOT, 1^{er} Adjoint, Mme Roseline MISTRAL, 2^{ème} Adjoint, M. Alain BELLEGY, 3^{ème} Adjoint, Mme Dominique BOURRIER, 4^{ème} Adjoint, MM. Christophe GONZALEZ, Michel JAUBERT, Eric KNOBLOCH, Daniel MARIA, Henri RAIBALDI, Mmes Monique RAQUIN, Marie – Rose ROY, Mireille KRUPA, M. Yvon VITIELLO.

Absents excusés : M. Christophe SAUVAT qui a donné pouvoir à M. Yvon VITIELLO.

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Mme Marie-Rose ROY

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 14

Nombre de pouvoirs : 01 Nombre de votants : 14

Date de convocation : 03/02/2010.

Date d'affichage de la convocation : 06/04/2010.

ADOPTION DU P.V. DE LA PRECEDENTE SEANCE

Procès verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

CESSION PARTIE DU CR DES HUBACS A M. TURC JEROME

Le Maire, informe que par courrier reçu le 19 Mars 2010, Monsieur Jérôme TURC a accepté les conditions de cession, pour un montant de 3 000,00 €, de la partie du chemin des Hubacs.

AVIS SUR DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'EXTENSION DE L'ECOLE PRIMAIRE

DEL.08/2010

Le Maire,

Présente au Conseil Municipal, le dossier de demande de permis de construire n° 8302810D004 déposé le 25 Février 2010, par Monsieur Patrice GOUEDEMAN, architecte missionné par la Commune.

Ce projet prend en compte des notions d'architecture contemporaine, ainsi que la pose de panneaux solaires en toiture pour assurer la production d'eau chaude.

Ces travaux sont compatibles avec les dispositions du règlement du plan local d'urbanisme en cours d'élaboration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant la nécessité de réaliser cette opération pour améliorer les possibilités d'accueil des élèves de la Commune de Callas, compte tenu de l'évolution de la population qui a augmenté de 26 % entre les deux derniers recensements (1 759 habitants en 2007 pour 1397 habitants en 1999), et la mise en œuvre de la zone 1 Na des Clos devant accueillir 30 à 40 logements dans une première tranche, selon l'étude lancée par la Communauté d'Agglomération Dracénoise, ainsi que la densification des zones urbaines conformément aux dispositions de la loi S.R.U., la prévision de capacité d'accueil du PLU est de 2 679 habitants en résidence principale.

Donne un avis favorable à la demande de permis de construire pour l'extension de l'école primaire.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ETAT SUR RESERVE PARLEMENTAIRE

DEL.SUB.RP.1/2010 – ACQUISITION DE MATERIEL POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Madame le Maire,

Donne connaissance au Conseil Municipal, du courrier du 19 Janvier 2010 de

Monsieur Pierre-Yves COLLOMBAT, Sénateur, informant de la possibilité de l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000,00 €, au titre de la dotation parlementaire.

Propose au Conseil Municipal de présenter un dossier à ce titre pour l'acquisition d'une chargeuse pelleteuse pour le service technique, pour un montant HT de 60 646,27 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide l'acquisition d'une chargeuse pelleteuse pour un montant HT de 60 646,27 €.

Dit que le financement de cette acquisition sera le suivant :

Montant de l'opération HT : 60 646,27 €.

Montant de l'opération TTC : 72 532,64 €

Subvention exceptionnelle de l'État sur réserve parlementaire : 10 000,00 €

Autofinancement de la Commune TTC : 62 532,64 €

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2010, article 21571.

Autorise le Maire à lever les fonds nécessaires à la réalisation de cette opération.

Sollicite l'inscription de cette opération au programme de subvention exceptionnelle de l'État, au titre de la réserve parlementaire.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ETAT SUR LA RESERVE PARLEMENTAIRE

AMENAGEMENT DE LA PLACETTE DES ACACIAS DEL.09/2010

Madame le Maire,

Donne connaissance au Conseil Municipal, de la possibilité de l'attribution d'une subvention d'un montant de 15 000,00 €, au titre de la dotation parlementaire de

Monsieur Georges GINESTA, Député.

Propose au Conseil Municipal de présenter un dossier à ce titre pour l'aménagement de la placette des acacias.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide l'aménagement de la placette des acacias pour un montant HT de 164 957,00 €.

Dit que le financement de cette acquisition sera le suivant :

Montant de l'opération HT : 164 957,00 €

Montant de l'opération TTC : 197 288,57 €

Subvention exceptionnelle de l'État sur réserve parlementaire : 15 000,00 €

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2010, article 2313.

Autorise le Maire à lever les fonds nécessaires à la réalisation de cette opération.

Sollicite l'inscription de cette opération au programme de subvention exceptionnelle de l'État, au titre de la réserve parlementaire.

DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL

PROGRAMME 2010 DEL.10/2010.

Le Maire,

Rappelle la délibération du Conseil Municipal du 25 Septembre 2009, et les délibérations de la commission permanente du Conseil Général du Var n° P 8 du 24/08/2009 et P 15 du 16/11/2009, relatives aux programmes de subventions 2009/2011.

Rappelle les programmes proposés pour la période 2009/2011 :

OPERATIONS	MONTANT HT	SUBV.2009 Attribuées	SUBV.2010 Prévues	SUBV.2011 prévues
Extension école	508 969 € (338 545 €)	117 302 € (70 000 €)	119 488 €	119 488 €
Assainissement/AEP	224 909 €	44 815 €	56 311 €	56 312 €
Tranche 1	64 021 €			
Tranche 2	80 444 €			
Tranche 3	80 444 €			
Acquisition matériel	43 976 €	11 496 €		
Voirie pluvial village	207 525 € (118 308 €)	82 815 € (82 815 €)	20 488 € (reliquat enveloppe)	20 487 € (reliquat enveloppe)
Pluvial voirie zones U	276 325 €		96 713 €	96 713 €
Eclairage boulodrome	18 684 €	7 474 €		
Restauration des calades	41 568 €	29 098 €		
TOTAL	1 321 956 €	293 000 €	293 000 €	293 000 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DEL.11/2010

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel DIDOLOT, 1^{er} Adjoint, approuve le compte administratif 2009 établi par Madame Françoise BARRE, Maire.

Ce document se résume comme suit :

BUDGET PRINCIPAL M.14 :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE DU BUDGET PRINCIPAL			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	457 591,61 €	1 597 091,83 €	2 054 683,44 €
DEPENSES	792 714,65 €	1 184 655,62 €	1 977 370,27 €
EXCEDENT		412 436,21 €	77 313,17 €
DEFICIT	335 123,04 €		

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL			
SECTIONS	Résultat de clôture 2008	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture 2009
INVESTISSEMENT	-27 943,57 €	-335 123,04 €	-363 066,51 €
FONCTIONNEMENT	298 345,60 €	412 436,21 €	710 781,81 €
TOTAL	270 402,03 €	77 313,17 €	347 715,20 €

1) BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT M.49

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE DU BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	592 660,15 €	59 581,30 €	652 241,45 €
DEPENSES	309 403,73 €	549 829,69 €	859 233,42 €
EXCEDENT	283 256,42 €		
DEFICIT		490 248,39 €	206 991,97 €

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT			
SECTIONS	Résultat de clôture 2008	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture 2009
INVESTISSEMENT	-385 182,45 €	283 256,42 €	-101 926,03 €
FONCTIONNEMENT	471 381,42 €	-490 248,39 €	-18 866,97 €
TOTAL	86 198,97 €	-206 991,97 €	-120 793,00 €

FISCALITE LOCALE DEL.12/2010.

Le Maire,

Donne connaissance au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2010, donné par les services fiscaux.

Invite le Conseil Municipal à délibérer sur le vote des taux pour 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant que les bases d'imposition de la taxe d'habitation ont augmentées de 4,35 %, et de la taxe foncière de 4,85 %, compte tenu des nouvelles constructions et de la revalorisation automatique des bases par les services fiscaux,

Décide de reconduire les taux existants pour les 3 taxes locales :

Taxe d'habitation : 11,98

Taxe foncière sur le bâti : 10,71

Taxe foncière sur non bâti : 50,11

Le produit résultant des ces taux est le suivant :

TH : 440 025,00 €

FB : 247 508,00 €

FNB : 17 839,00 €

Total : 705 372,00 €

TAXE DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DEL. 13/2010

Le Maire,

Rappelle au Conseil Municipal, que cette taxe n'a pas été revalorisée depuis 2008.

Rappelle les tarifs existants :

Village ancien (zone Uar au PLU) : 200,00 € par logement.

Construction neuve hors village ancien : 1 200,00 € par logement.

Construction existante hors village avec fosse : 600,00 € par logement.

Le Conseil Municipal, invité à en délibérer

Considérant que le déficit budgétaire du service eau / assainissement nécessite de revaloriser cette taxe pour résorber celui-ci, et permettre de contribuer en partie au financement des travaux à programmer.

A l'unanimité,

Décide de fixer les tarifs des taxes de raccordement au réseau public d'assainissement comme suit :

Village ancien (zone Uar au PLU) : 250,00 € par logement

Construction neuve hors village ancien : 1 500,00 € par logement.

Construction existante hors village avec fosse : 750,00 € par logement.

SUBVENTIONS DEL. 14/2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vote les subventions telles que présentées dans le tableau ci-après pour le budget primitif.

Article	LIBELLES	Réel, 2009	BP 2010
65736	C.C.A.S.	19 000,00	19 000,00
	TOTAL 65736	19 000,00	19 000,00
6574	Amicale chasseurs	1 000,00	1 000,00
	A.N.A.C.R.	80,00	80,00
	AS Callas	8 500,00	8 500,00
	Callas futur		
	C.E.P.A.I.	900,00	900,00
	Festival musique Callas	6 000,00	6 000,00
	Comité des fêtes	12 500,00	0,00
	F.N.A.C.A.	115,00	115,00
	Lei Caminaire	350,00	350,00
	Callas InterCulturel	1 525,00	1 525,00
	Callas InterCulturel	1 000,00	1 000,00
	Callas InterCulturel		1 525,00
	Réveil Callassien	3 000,00	3 000,00
	Coopérative scolaire	4 000,00	4 000,00
	Tennis Club	500,00	500,00
	Prévention routière	50,00	50,00
	D.D.E.N. union du Var	50,00	50,00
	S.I.O.T. Callas	100,00	100,00
	S.I.O.T. Callas 15,08	1 524,00	
	A.C.R.P.C. CALLAS	500,00	500,00
	Ass. Usagers Gare les Arcs	100,00	100,00
	ARPAF (chats)	800,00	500,00
	Amicale quartiers	200,00	200,00
	Acti - Neurones	350,00	200,00
	La Boule Callassienne	700,00	700,00
	FOL cinéma	1 599,00	1 622,00
	Les Ptits écurieuls		250,00
	Ass. Maires de Vendée		300,00
	Organisation fêtes par la Mairie		12 500,00
	TOTAL 6574	45 443,00	45 567,00
	TOTAL GENERAL	64 443,00	64 567,00

Précise que la subvention au comité des fêtes a été mise en réserve pour l'organisation des fêtes du village, et ne pourra être versée car cette association n'est pas reprise suite à la démission du dernier bureau.

Le déficit indiqué sur le bilan financier 2009 du Comité des Fêtes s'élève à 8 043,67 €, représenté par les impayés pour 5 043,67 €, et par un versement de fonds du Président pour 3 000,00 € dont il souhaiterait le remboursement.

Le Comité des fêtes n'étant pas repris, la Commune prendra en charge les impayés pour 5 063,67 €, et l'organisation de la fête du village pour l'année 2010. Dit que les montants correspondants seront imputés à l'article 6574.

La Commune ne remboursera pas le versement de fonds de 3 000,00 € au Président du Comité des Fêtes, celui-ci devant assumer une partie du déficit de la saison 2009.

AFFECTATION DU RESULTAT DEL. 15/2010.

Budget principal M.14

Le Conseil Municipal décide d'affecter au compte 1068 la somme de : 363 067,00 €.

COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DEL. 16/2010

Le Conseil Municipal,

Considérant que les comptes de gestion 2009, pour le budget principal, le budget du service eau/assainissement sont en concordance avec les comptes administratifs 2009,

Vote les comptes de gestion 2009 du Receveur Municipal.

BUDGET PRIMITIF 2010 DEL. 17/2010.

Budget principal M.14

Le Conseil Municipal,

Ayant pris connaissance du projet de budget primitif établi par la commission de finances,

A l'unanimité,

Vote le budget primitif 2010 du budget principal qui se résume comme suit :

<u>BUDGET PRIMITIF 2010 M.14</u>			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	2 215 524,00 €	2 229 353,00 €	4 444 877,00 €
DEPENSES	2 215 524,00 €	2 229 353,00 €	4 444 877,00 €

Budget eau/assainissement M.49

Le Conseil Municipal,

Ayant pris connaissance du projet de budget primitif établi par la commission de finances, A l'unanimité,

Vote le budget primitif 2010 du service eau/assainissement qui se résume comme suit :

<u>BUDGET PRIMITIF 2010 M.49</u>			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	299 166,00 €	123 931,00 €	423 097,00 €
DEPENSES	299 166,00 €	123 931,00 €	423 097,00 €

RECOURS CONTRE LA REVISION SIMPLIFIEE DU P.O.S. POUR L'EXTENSION DE LA CARRIERE LA JOYEUSE

Le Maire,

Rappelle au Conseil Municipal le recours déposé au Tribunal administratif de Toulon, par l'association ACPE, et certains riverains de la carrière « la Joyeuse », contre la délibération du 25 Septembre 2009, approuvant la révision simplifiée du plan d'occupation des sols pour l'extension de cette carrière.

Donne connaissance au Conseil Municipal du mémoire en défense déposé par Maître Bernard ASSO, Avocat de la Commune.

VENTE DE L'ANCIEN TRACTO PELLE DEL. 20/2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Ayant pris connaissance du courrier de Monsieur Roland AUDEMAR, proposant de racheter l'ancien tractopelle de la Commune au prix de 3 000,00 €.

Considérant que cette proposition est en concordance avec l'avis de la commission des finances,

Donne un avis favorable à la vente de ce matériel à Monsieur AUDEMAR, au prix de 3 000,00€.

Dit que cette opération se fera après la livraison du matériel neuf.

ETUDE D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT DE LA ZONE Na DES CLOS

Le Conseil Municipal, prend connaissance du document établi par le cabinet Cyclades, pour les modalités de mise en œuvre et schéma d'aménagement de cette zone (phase 3).

Le déroulement de la phase 3 est le suivant :

2 Avril (cette réunion a eu lieu à Callas) : modalités de mise en œuvre du projet et approfondissement du projet retenu.

Semaine 17 : problématique du développement durable.

Semaine 20 : pré bilan aménageur, cahier des charges de cession, éléments à intégrer dans le PLU.

DIVERS

Le Conseil Municipal, prend connaissance :

De la réclamation de Monsieur GATEAU Fabien concernant la capacité du parc de conteneurs d'ordures ménagères et de l'état de la voirie dans son secteur, et de la réponse faite par Madame le Maire le 17/02/2010. Un conteneur supplémentaire a été installé par le service environnement de la CAD sur demande du Maire. Concernant la voirie, des crédits sont inscrits au BP 2010.

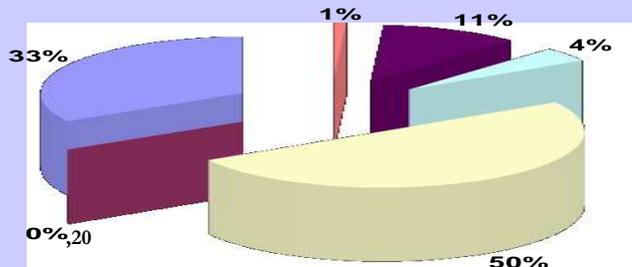
De la participation de la Commune au festival des chapelles, dont un concert aura lieu à Saint Auxile le 2 mai 2010 à 16 H. Le programme retenu est : les concertos pour violons de Bach et Vivaldi avec Hermaque Quartett.. La participation de la Commune est de 1.000,00 € HT plus 5 repas après le concert. L'organisateur, l'association Gloriana informe que le tarif des entrées sera de 10,00 €, et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans. Ce tarif très bas est permis grâce à la participation communale et au soutien financier du Conseil Régional P.A.C.A. et du Conseil Général du Var.

Des problèmes de dégradation de véhicules sur les parkings.

Des difficultés rencontrées sur les procédures d'hospitalisation d'office, compte tenu de la lourdeur de la procédure et de la difficulté à trouver un médecin en urgence pour examiner les patients.

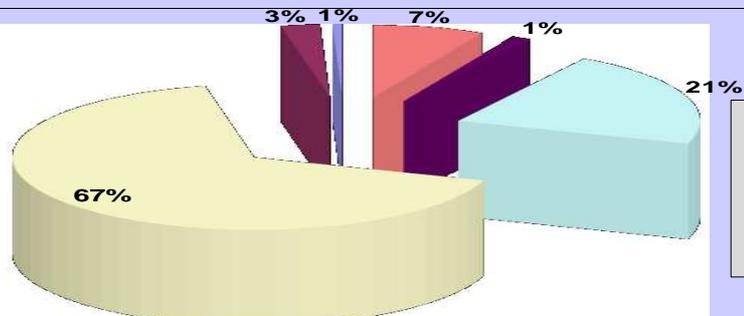
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 45.

DEPENSES FONCTIONNEMENT



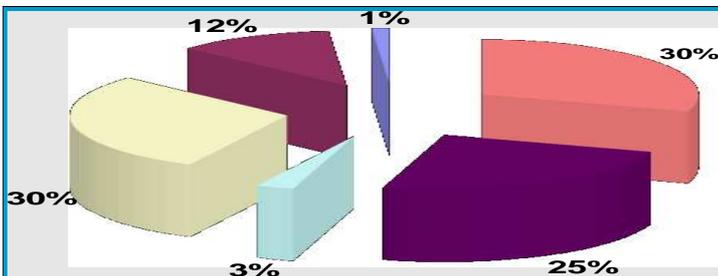
- Charges à caractère général
- Charges exceptionnelles
- Charges de personnel
- Charges financières
- Autres charges de gestion
- Opérations d'ordre transfert entre section

RECETTES FONCTIONNEMENT



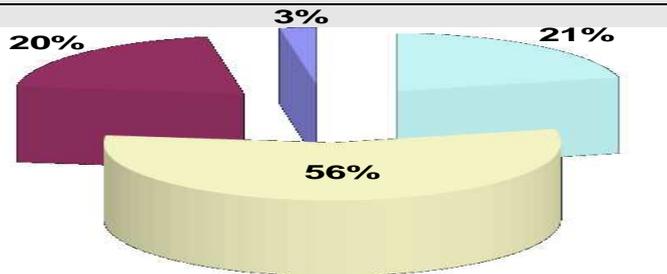
- Opérations d'ordre transfert entre section
- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits gestion courante
- Produits exceptionnels

DEPENSES INVESTISSEMENT



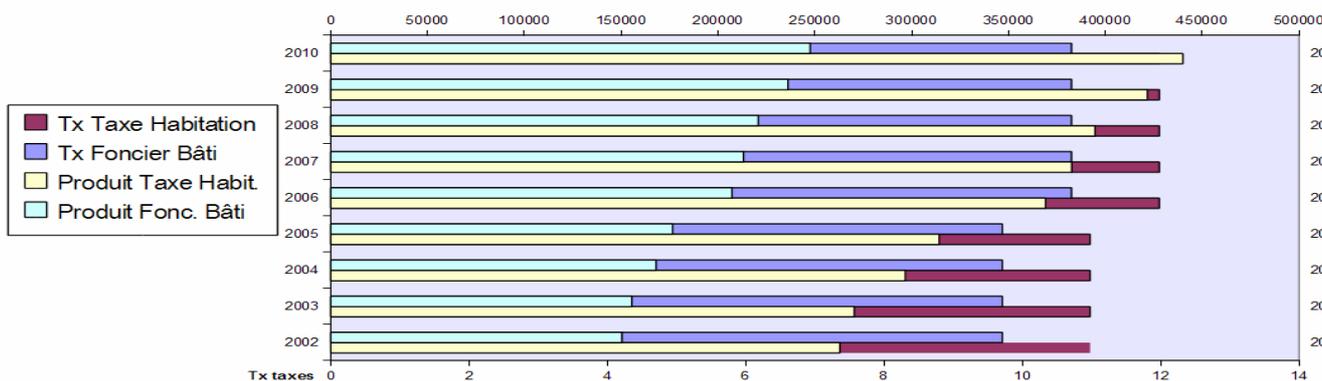
- Opérations d'ordre transfert entre section
- Opérations patrimoniales
- Remboursements d'emprunts
- Frais d'études
- Acquisitions
- Immobilisation en cours

RECETTES INVESTISSEMENT



- Opérations d'ordre transfert entre section
- Opérations patrimoniales
- Dotations
- Subventions

Evolution des produits par rapport aux taxes



Il est à noter que les taux d'impositions sont stables.

Cette stabilité est possible grâce à l'évolution du produit des taxes lié à une croissance raisonnée tant en population qu'en urbanisation.

Le graphique met en effet en évidence une évolution du produit des taxes correspondant à cette croissance de population et de logement.

Cette évolution des recettes sans augmentation fiscale permet de conduire une politique d'investissement satisfaisante et de conserver des taux normaux de charges de fonctionnement.

Le PLU sera l'outil qui permettra de poursuivre les investissements de la commune en maintenant la politique fiscale actuelle.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2010.

Le procès verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

ATTRIBUTION DES MARCHES POUR L'EXTENSION DE L'ECOLE ET AMENAGEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE

Le Maire,

Rappelle la délibération du 14 Avril 2010 approuvant le dossier de consultation des entreprises.

Donne connaissance au Conseil Municipal du résultat de l'appel d'offres ouvert et du rapport d'analyse établi par le cabinet GCS CONSULT.

Informe que la commission d'appel d'offres a retenu les entreprises suivantes :

- Lot 1 gros œuvre avec option : GTPV – 158 230,00 € HT – 189 243,08 € TTC
- Lot 2 bâtiment industrialisé : OBM Construction – 134 070,00 € HT – 160 347,72 € TTC
- Lot 3 menuiseries – serrurerie : SIS – 71 829,40 € HT – 85 907,96 € TTC
- Lot 4 électricité avec option : S3EM – 16 775,76 € HT – 20 063,81 € TTC
- Lot 5 plomberie sanitaire ventilation : GASQUET - 28 968,00 € HT – 34 645,73 € TTC
- Lot 8 équipement de cuisine : FRIAZUR – 19 586,00 € HT – 23 424,86 € TTC

Le total HT de ces lots s'élève à 429 459,16 €.

Les lots 6 revêtements de sols et murs et 7 peinture faux plafond n'ont fait l'objet d'aucune réponse.

Pour ces deux lots, il est proposé une procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Approuve la proposition de la commission d'appel d'offres et **Décide de retenir les entreprises ci-dessus mentionnées.**

Dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2010, article 2313.

Autorise le Maire à signer les marchés et tout document relatif à cette opération.

Décide de lancer une procédure adaptée pour les lots 6 et 7.

PLAN LOCAL D'URBANISME PHASE 3 – PROJET DE ZONAGE ET REGLEMENT

Le Maire,

Présente au Conseil Municipal le projet de zonage et de règlement du PLU, établi par le cabinet BEGEAT, suite aux travaux de la commission d'urbanisme.

Rappelle que ces documents font l'objet de la réunion avec les personnes publiques associées et de la concertation publique du 17 Juin 2010.

Précise que ce document peut toujours évoluer suite aux avis et observations qui seront donnés par les différentes parties.

Informe que ce projet de PLU pourrait être arrêté pour la fin de l'année 2010, ou début 2011.

Invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce document

Le Conseil Municipal, Considérant que le projet de zonage et règlement est conforme aux orientations de la Commune, Donne un avis favorable au projet présenté par le Maire.

CHEMIN DES MOULIERES

Le Maire expose que : le Chemin des Moulères dessert un quartier résidentiel ; ce chemin est étroit en un endroit, non revêtu et finit en impasse.

Il est nécessaire de porter sa largeur à 4 mètres afin de permettre le passage sécurisé des usagers ainsi que celui des véhicules d'incendie en cas de besoin.

Il est aussi prévu de réaliser une aire de retournement à son extrémité.

Le plan d'état des lieux demandé à un Géomètre expert révèle que la position cadastrale du chemin n'est pas conforme à la réalité sur le terrain et qu'il conviendrait de régulariser son assiette foncière en même temps que l'on prévoit son élargissement.

Ce projet fait l'objet d'un emplacement réservé n°24 au Plan d'Occupation des Sols au profit de la commune.

Il serait en outre souhaitable de classer, après travaux, ce chemin dans la voirie publique communale.

Les négociations avec les propriétaires riverains ont permis d'obtenir des accords amiables et de réaliser des travaux par anticipation pour sécuriser l'utilisation du chemin ; cependant un propriétaire (consorts PIERRUGUES) refuse le projet ce qui crée un goulet d'étranglement sur le chemin dans un virage.

En conséquence, le Maire propose au Conseil Municipal d'engager une procédure d'expropriation afin d'obtenir la déclaration d'utilité publique du projet et de pouvoir maîtriser les terrains nécessaires à la réalisation des travaux.

Le service des Domaines a évalué le total des acquisitions foncières à réaliser à la somme de 2 040,00 €, suivant avis rendu le 22/03/2010.

Le montant des travaux à réaliser est de l'ordre de 131 730,00 € HT.

Le Conseil Municipal Vu le CGCT / Vu le CG3P / Vu le Code de l'expropriation du cause d'utilité publique / Vu le Code de la voirie routière / Vu l'avis des Domaines

Où l'exposé de Madame le Maire Après en avoir délibéré, - Approuve le projet d'élargissement du chemin des Moulères,- Approuve le recours à la procédure d'acquisition par voie d'expropriation des terrains d'assiette à défaut d'accord amiable avec les propriétaires intéressés sur la base de l'évaluation du service des Domaines.

- Autorise le Maire à saisir le Préfet du Var sur la base d'un dossier réglementaire, aux fins de solliciter l'ouverture des enquêtes préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et parcellaire conjointes.

- Décide du principe du classement après travaux de ce chemin dans la voirie publique communale,

- Habilité le Maire à représenter la Commune, tant devant les juridictions administratives que judiciaires si nécessaire et à préparer tout document relatif à cette procédure.

- Autorise les acquisitions amiables des terrains concernés soit gratuitement, soit au prix des Domaines, et autorise le Maire à recevoir et authentifier les actes d'acquisition en la forme administrative, indique que la présente opération sera financée par les fonds libres et par emprunt.

REGULARISATION FONCIERE ANCIEN SENTIER DES MOULIERES

Le Maire rappelle que le cabinet SEREC avait été chargé de la procédure de régularisation foncière de l'ancien sentier des moulères, ainsi que des servitudes de canalisation d'assainissement sur terrain privé.

En conséquence, il convient de passer les actes correspondants.

Le Conseil Municipal, Ayant pris connaissance des termes des projets d'actes établis par le cabinet SEREC,

Donne un avis favorable à la régularisation foncière de l'ancien sentier des moulères et des servitudes de canalisation d'assainissement avec les propriétaires suivants :

Messieurs TORP LIND - DEVAL - FERRANDO et KAMPHAUSEN

Approuve les termes et conditions énoncés dans les actes établis par le cabinet SEREC.

Charge le Maire ou son Représentant de la régularisation de ces affaires.

REGULARISATION PROPRIETE DE L'IMMEUBLE AB.128

Le Maire, Rappelle la délibération n° 25/2009 du 15 Mai 2009, fixant le prix de cession de 9 m2 de domaine public placette de la Paix aux consorts CHIAPELLO/SPITZ/CESCAU, et précisant qu'une procédure à leur charge serait engagée pour cette affaire.

Informe que le devis de la SCP AMAYENC – RIGAUD, géomètres, pour l'établissement d'un dossier de mise à enquête publique, s'élève à 1 913,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, invité à délibérer sur cette affaire,

Confirme que les frais d'enquête publique seront à la charge des consorts CHIAPELLO/SPITZ/CESCAU

Dossier de géomètre pour l'enquête publique - Fonds de plans après enquête - Honoraires du commissaire enquêteur - Frais d'acte notarié.

Charge le Maire de lancer la procédure d'enquête publique pour cette affaire.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DU CENTRE BEAUJOUR A LA GENDARMERIE

Le Maire, Informe que sur demande du Major BOBENREITH, des locaux au 1er étage du Centre de Beaujour seront mis à disposition de la Gendarmerie, pour les périodes du 17 au 20 Juin, du 24 au 28 Juin, du 1er au 4 Juillet, et du 2 au 4 septembre 2010.

SUBVENTION AU SYNDICAT D'INITIATIVE

Le Maire, Informe que la Présidente du Syndicat d'Initiative, Madame Line MISTRAL, se propose de prendre en charge l'organisation de la fête de la saint Laurent, du 21 au 23 Août 2010 inclus.

Pour cette opération, il faudrait accorder une subvention de 13 000,00 €, ce qui permettrait d'avoir des animations musicales et des bals sur 3 jours, et organiser l'aïoli géant du dernier jour.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire. Vote une subvention de 13 000,00 € à l'association du Syndicat d'Initiative de Callas.

Vote les crédits correspondants à l'article 6574

MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES POUR LES REDEVANCES PERISCOLAIRES

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal du 27 Décembre 1967, instituant une régie de recettes pour les droits de repas à la cantine scolaire, Considérant qu'il convient d'étendre cette régie de recettes aux redevances pour la garderie périscolaire,

A l'unanimité, Décide de modifier l'arrêté municipal du 27/12/1967, pour étendre l'encaissement des produits des redevances périscolaires au service de la garderie périscolaire.

MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE

ET GARDERIE PERISCOLAIRE

Madame Dominique BOURRIER, Adjointe aux affaires scolaires, informe qu'un logiciel de facturation des redevances périscolaires a été installé, et sera opérationnel pour la prochaine rentrée.

En conséquence, les paiements par ticket repas seront abandonnés au profit d'une facturation aux repas consommés sur le mois. Les redevances pour la garderie périscolaire seront facturées également au mois. La facturation au mois s'entend par semaine complète.

Les paiements pourront se faire par prélèvement automatique, pour les personnes qui le souhaiteront, en espèces ou chèques bancaires.

Une convention sera signée avec le service des CESU (chèques emploi service universels) pour permettre d'accepter ce moyen de paiement.

Le Conseil Municipal, Approuve ces nouvelles dispositions. Dit que les règlements des deux services sont modifiés en conséquence.

COMPTE EPARGNE TEMPS

Le Conseil Municipal, Vu le décret 2010-531 du 20 Mai 2010, apportant de nouvelles dispositions relative au CET dans la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 26/09/2008 et 19/02/2010, instituant le CET

Considérant qu'il convient de prendre en compte les nouvelles dispositions au titre du décret sus cité,

Décide d'appliquer au CET les dispositions suivantes :

1. La monétisation

L'agent disposant de plus de 20 jours épargnés peut être indemnisé de façon forfaitaire selon la catégorie statutaire.

Catégorie A : 125,00 €/jour - Catégorie B : 80,00 €/jour - Catégorie C : 65,00 €/jour.

2. La prise en compte au sein du RAFF

L'agent disposant de plus de 20 jours épargnés peut opter pour la prise en compte des droits auprès du RAFF. Les montants sont variables selon la catégorie statutaire et valorisés en application de la formule suivante : V=M/(P+T).

M : montant brut. / P : taux de cotisation CSG et CRDS / T : pourcentage définissant la charge nette au profit du RAFF

Dit que la présente délibération est transmise au Centre de Gestion de la FPT du Var.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

CEREMONIE DU 8 MAI



Le 65^e anniversaire de l'Armistice signant la fin de la guerre 39-45 fut dignement célébré avec la présence d'un piquet d'honneur du 3^e Rama de Canjuers commandé par le Capitaine CHOPARD et la remise de diplômes d'anciens combattants à Messieurs Marius SALVADORE et Gabriel RAMELET au nom de Monsieur Hubert FALCO, Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants.

La présence de nombreux enfants que Monsieur NUYTTEN, le directeur de l'école avait mobilisés donna à cette manifestation un caractère tout particulier qui fut très apprécié de toute l'assistance.



L'année prochaine, ils l'ont promis, ils chanteront *la Marseillaise* !

NB : la Municipalité remercie les petites filles qui, chaque année, proposent les bleuets du souvenir. Elles remplissent leur tâche avec sérieux et gentillesse.

LA F.N.A.C.A. La commémoration du 19 mars 1962 a été dignement célébrée sur la commune de Claviers, en présence du Sénateur et Conseiller Général du canton de Callas, Pierre-Yves COLLOMBAT, de Françoise BARRE, maire de Callas, de Gérard PIERRUGUES, maire de Claviers et de Pierre BLANC, maire de Bargemon. Le 49^e anniversaire du « cessez le feu en Algérie » sera commémoré le 19 mars 2011 sur la commune de Callas.

Nous rappelons à tous les adhérents de la F.N.A.C.A. que le repas champêtre annuel aura lieu le 11 juillet prochain chez Robert et Yvette SALUSSOLIA.

Le Président, Max LOUDOT

NOS SAPEURS-POMPIERS MONTENT EN GRADE



Lors de la cérémonie de la **Sainte-Barbe** organisée le 16 janvier 2010 au Centre de Secours Pompiers de Callas par le Chef de Centre, Marc LAMBERT, des distinctions et promotions ont été accordées :

- la médaille "vermeil" de 25 ans de service à l'adjudant-chef Marc LAMBERT;
- au grade de caporal à Frédéric MONDESIR;
- au grade de sergent à Cyrille GONCALVES, Grégory REBOUL, Stéphane ROBIN;
- au grade de sergent-chef à Pierre BRECHEMIER;
- au grade d'adjudant à Cyril CANLAY et Patrice LICCIARDELLO.

Félicitations Messieurs au nom du Conseil Municipal et de la population callassienne.



LES DEFIBRILLATEURS A CALLAS

Le Ministère de la Santé considère que sur les quelque 50.000 décès annuels dus à des arrêts cardiaques, environ 40 % pourraient être évités par l'utilisation de défibrillateurs.

Depuis le 4 mai 2007, chaque citoyen français est autorisé à utiliser un défibrillateur automatisé externe, que ce soit un D.E.A. (défibrillateur entièrement automatisé) ou un D.S.A. (défibrillateur semi-automatique), sans obligation de formation initiale ou continue.

A Callas, nous possédons déjà un défibrillateur dans notre Centre de Secours

Pompiers, lié à l'ambulance.

Un deuxième appareil va être installé par la C.A.D. au stade de football à la rentrée 2010 (sept/oct.).

Un troisième défibrillateur nous est offert par la société SOMECA (carrière la Catalane) et sera installé au centre du village (lieu à déterminer).

Que demander de mieux !

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Population légale à compter du 1^{er} Janvier 2010 à Callas :

population municipale : 1759

population comptée à part : 23

population totale : 1782

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;

les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune (établissements de santé, maisons de retraite, communautés religieuses, casernes ou établissements militaires) ;

les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;

les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la Loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

LISTE DES TRAVAUX EFFECTUES :

Le service technique et les entreprises ont réalisé ces 10 derniers mois des travaux dans notre Commune, en voici le détail :

TRAVAUX EN RÉGIE MUNICIPALE



Achat et pose de panneaux de signalisation et matériel dans la Commune

Achat et pose de bornes de propreté

Fabrication et pose de barrières de protection et poteaux

Fabrication et pose de cache-containers pour les ordures ménagères

Pose de boîtes aux lettres pour la poste

Aménagement du jeu de boules (pose de bancs, de corbeilles et aménagements divers)

Curage des fossés communaux

Tronçonnage, élagage et abattage d'arbres sur les chemins communaux

Entretien des chemins ruraux et voies communales (débroussaillage, transport de

tout-venant, rebouchage des trous à l'enrobé à froid)

Entretien périodique des rues du village (désherbage, balayage, nettoyage des lavoirs et fontaines, enlèvement des encombrants et inertes)

Nettoyage du cimetière

Aménagement du tri sélectif place du 18 juin (maçonnerie)

Aménagements divers et transport de matériel pour le chantier des calades

Contrôle et vérification des poteaux incendie de la Commune

Travaux de maintenance et d'aménagement (électricité, plomberie, peinture, menuiserie, serrurerie, maçonnerie et autres dans tous les bâtiments communaux)

Transport et mise en place de matériel pour les festivités ainsi que pour les réunions

Travaux de maintenance sur les véhicules communaux

TRAVAUX EFFECTUES PAR LES ENTREPRISES

Vérification annuelle des extincteurs, alarme incendie, alarme intrusion, système de désenfumage et bloc autonome de sécurité

Entreprise ALTA SUD

Vérification de l'éclairage public et travaux divers Entreprise CITELUM

Vérification de l'adoucisseur d'eau à l'école Entreprise AST

Vérification et maintenance du chauffage de l'école Entreprise INEO SUEZ

Location triennale de nouvelles illuminations Entreprise ITC

Pose des illuminations de Noël, travaux électriques école communale (pose d'une sonnerie) Entreprise EURL BLANC

Curage du bac à graisse de l'école Entreprise SELFEMA

Nettoyage et vérification des hottes et des ventilations mécaniques centralisées (école, centre Beaujour) Entreprise TECHNIVAP

Vérification des installations électriques, gaz, appareil de levage, fluides Entreprise APAVE

Vérification des installations sportives (aire de jeu, aire polyvalente) Entreprise SAGA LAB

Travaux d'aménagement du tri sélectif Entreprise SETL LAURENT

Travaux de plomberie Entreprise BUSSACA

Réfection de la toiture du porche du cimetière Entreprise DM CONSTRUCTION SARL

Travaux gaz église Entreprise ARAGON / DELESTRE

Aménagement de sécurité au lac de la Risse Entreprise ATELIER DU FER D'ARGENS

Vérification des climatisations Entreprise CLIM VAR FROID

Changement d'un moteur de la VMC centre Beaujour, travaux électriques centre Beaujour Entreprise ACB

Installation et câblage informatique VDI à l'école communale Entreprise STT INFOPRO

Réfection du sol de l'école communale (salle ronde et couloirs) Entreprise ATOUT DECOR BOUTIQUE

Goudronnage dans la Commune, aménagement autour des tris sélectifs Entreprise STRAMBIO

Réfection route de l'Ancienne Voie Ferrée, chemin rural dit de Piol Entreprise COLAS MIDI-MEDITERRANEE

Taille des platanes du centre Beaujour et abattage de chênes à l'école Entreprise CANLAY ELAGAGE

Abattage de pins à la chapelle Saint Auxile Entreprise ROTTA

Entretien des espaces verts dans la Commune Entreprise SFILIO (MEDITERRANEO PAYSAGES)
 Taille des palmiers et amandiers Entreprise SFILIO (MEDITERRANEO PAYSAGES)
 Traitement des arbres Entreprise SEV PASERO
 Vérification des installations de cuisson (école, centre Beaujour) Entreprise SERAFEC
 Vérification des cloches (mairie, église) Entreprise AZUR CARILLON
 Vérification des photocopieurs Entreprise OLLIVIER
 Travaux de réparation des véhicules et machines outils Entreprises VUILLE / VAR POIDS LOURD / HARDY / HAUT VAR
 MOTOCULTURE
 Livraison et plantation d'arbres au terrain du jeu de boules Entreprise JARDINS SERVICES
 Mise en place des platanes au terrain du jeu de boules Entreprise PEPINIERE PLANTARIUM
 Livraison et plantation d'arbres au jeu de boules SARL JARDINERIES SALUSSOLIA
 Aménagement et tuteurage des arbres au terrain du jeu de boules Entreprise SFILIO (MEDITERRANEO PAYSAGES)
 Raccordement électrique au terrain du jeu de boules Entreprise ERDF
 Réfection du trottoir bd des poilus Entreprise TAXIL
 Réfection d'un avaloir bd des poilus Conseil Général
 Réfection et reprofilage du chemin de Camp Redon, travaux dans les calades, curage du lac de la Risse
 Entreprise VENTURINO TP SARL
 Réfection des calades Association SENDRA
 Réfection d'une gouttière sur un bâtiment communal Entreprise Claude RAYBAUD

ACHAT DE MATERIEL 2009/2010

Réception d'une balayeuse de voirie : Société 3D
 Achat d'un nouveau tractopelle (CATERPILLAR 432 E) Société UGAP

Marc LAMBERT le Responsable des Services Techniques



Se rendre chez un ami, un client, un patient ou bien en cas d'urgence, il n'est pas facile de se repérer dans nos chemins dont certains n'ont pas de nom et dont les entrées de propriétés ne sont pas numérotées.

Il a été décidé de procéder à la numérotation des voies des « zones urbanisées ».

Les travaux ont commencé par le chemin rural des Costes et ses trois antennes ne portant pas de nom. Le chemin rural des Costes Sud, les Régusons, les Rouméguières et les Issarts ont été ajoutés pour finaliser cette zone.

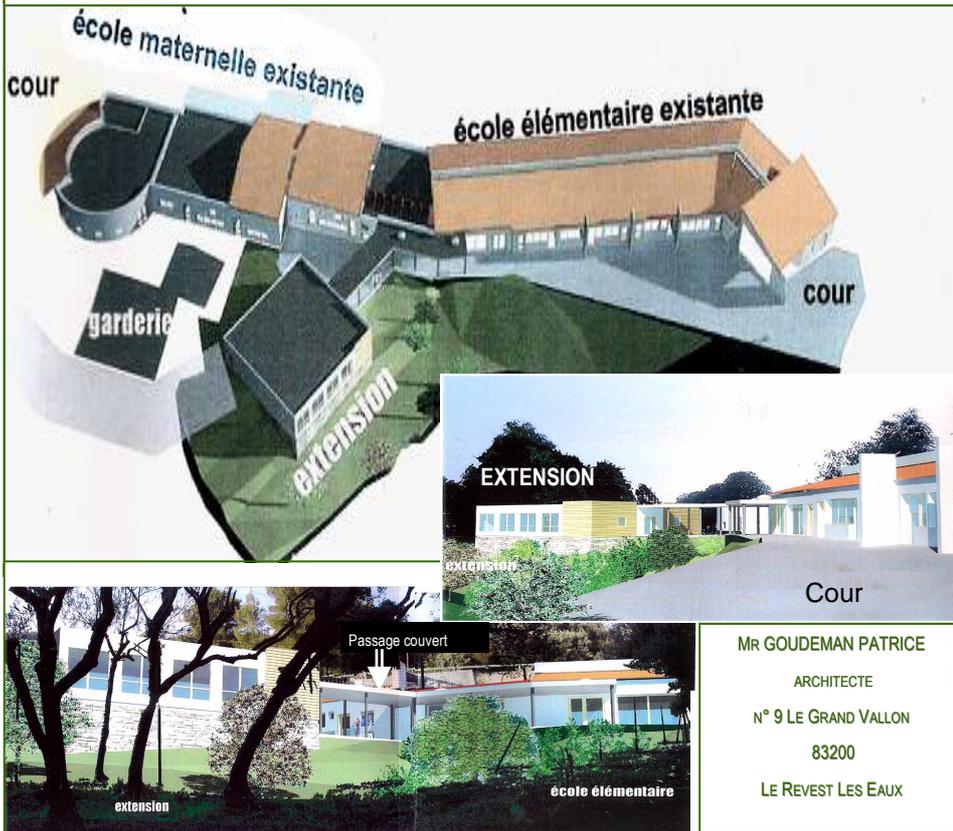
La numérotation des entrées se fait « au mètre » en partant du début de chaque chemin rural, les numéros impairs à gauche et les numéros pairs à droite. L'origine « zéro » est toujours prise au début de la voie et en venant du centre village. Le mesurage des chemins et le repérage des entrées ont été reportés sur un plan et une fois les listes des propriétaires concernés dressées, un document initial pour cette première tranche de numérotation a été établi.

Les trois antennes du chemin rural des Costes sont « baptisées » : impasse des Sangliers pour la première, chemin des Pins Pignons pour la deuxième et chemin de l'Eau Vive pour la troisième. Le chemin rural « des Issarts » se divise en deux à son extrémité « Est » sans changer de nom, aussi il a été décidé de renommer le tronçon de ce chemin qui monte vers le Nord en : « chemin des Issarts Nord ».

Le document final a été édité en juin 2009 puis approuvé en Conseil Municipal. Un courrier a été envoyé aux propriétaires concernés pour les avertir de la pose prochaine des numéros de leurs entrées. Les poteaux et plaques sont commandés et livrés. La pose d'ensemble a débuté courant mai/juin 2010. La deuxième tranche est en préparation et concerne les quartiers de la Chapelle, Peyblou, Collet-Motte, Saint-Laurent.

Line MISTRAL 2^e Adjointe au Maire

AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE



Mr GOUDEMAN PATRICE
ARCHITECTE
N° 9 LE GRAND VALLON
83200
LE REVEST LES EAUX

Afin d'améliorer le confort du réfectoire et anticiper la création d'une classe, la Municipalité a souhaité agrandir l'école par la réalisation de deux classes. L'une pour remplacer celle supprimée qui servira pour l'agrandissement du réfectoire, l'autre en prévision de la création d'une nouvelle classe qui servira en attendant de bibliothèque ou de salle informatique.

Cette nouvelle construction modulaire située à côté de la garderie sera reliée à l'école par une galerie couverte.

L'ancienne classe contigüe au réfectoire actuel communiquera largement avec la salle à manger. Il est prévu l'aménagement d'un comptoir en libre service pour améliorer le service de la cantine.

Dans les locaux transformés, il est prévu la réfection des sols et la pose d'une isolation acoustique renforcée aussi bien en murs qu'en plafond.

Des capteurs solaires thermiques sont prévus pour la production d'eau chaude pour la cuisine.

Les travaux devraient commencer cet été pour être terminés à la rentrée prochaine pour ce qui concerne les travaux intérieurs et en octobre pour les nouvelles classes. Le coût des travaux devrait avoisiner les 500.000 €

Les travaux d'aménagement extérieurs, cours et clôtures feront l'objet d'un marché ultérieur.

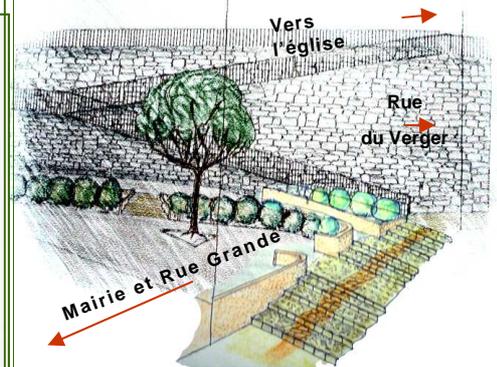
CHEMIN SAINT-PIERRE



Armoire (compteurs eau SAUR)

Après l'effondrement d'un morceau de restanque soutenant le chemin Saint-Pierre et la mise en place provisoire d'une circulation alternée, l'entreprise Colas est intervenue pour la réfection du chemin. Il a été demandé à la SAUR d'en profiter pour supprimer la douzaine de compteurs située sur un muret privé et de les placer dans une grande niche. Ces travaux ont rendu le quartier plus sécurisé au niveau de la voirie et plus esthétique au niveau de l'emplacement des compteurs. Coût des travaux : 42.000 €.

PLACETTE DES ACACIAS



Le mur de soutènement en pierre présentant des désordres importants, ceux-ci nous obligent à la reconstruction du mur. Les sondages préliminaires ont montré la présence de vides sous la route ce qui nous a contraints à supprimer, à titre préventif, des places de stationnement pour éviter tout accident.

En effet, le mur de soutènement a été implanté à la place d'anciennes ruines et des comblements ont été mal réalisés dans le passé. Pour tenir compte du bon sol, d'une accessibilité difficile aux gros engins, du maintien de la circulation, la solution retenue est un mur en terre stabilisé, face visible en pierre, avec un montage s'apparentant à un mur de restanque.

Pour réduire l'impression d'un haut mur et permettre la circulation piétonne entre la place des Acacias et l'église, un système de rampe sera créé et la placette sera profilée pour obtenir des surfaces planes. Les calades, depuis la rue Grande jusqu'au haut de la place du Verger, seront reprises dans le même esprit que les calades récemment refaites.

Le coût de ces travaux sera de l'ordre de 200.000 €.

COÛT DES DIVERS TRAVAUX

Route de Figanières : 59.680 €

Rue Emmanuel Ricard : 17.455 €

Trottoirs
du boulevard des Poilus : 27.276 €

Alain BELLEGY Adjoint aux Travaux

CALADES



Deux calades ont été entièrement refaites, la première reliant la placette de la Paix à la rue Grande prolongée ; la deuxième depuis la rue Grande à la rue Vierme Haute.

Ces travaux ont été réalisés avec la participation de l'Association SENDRA, structure de réinsertion, ce qui a permis la formation, dans une spécification très particulière, de six personnes pour une réinsertion dans la vie active.

Le travail a consisté en la démolition, au nettoyage, au tri des pierres dans un premier temps, puis au traçage et calpinage précis des marches, et enfin, la repose des nez de marches et le remplissage en morceaux de pierre avec rejointoiement au mortier de chaux.

Le style des calades a été conservé avec pierres en porphyre rouge en partie centrale correspondant à un fil d'eau et en pierre calcaire de part et d'autre.

Nous avons profité de cette réfection pour remplacer les canalisations d'eau potable et d'assainissement vieillissantes.

Le coût des travaux est de : 41.800 €

Il ne faut pas oublier la participation des employés municipaux pour la coordination et l'approvisionnement des matériaux ainsi que l'établissement de comptes-rendus journaliers des activités.

Il est prévu la poursuite de la réfection des calades dans les prochains budgets afin de participer à la réhabilitation globale du village.

Alain BELLEGY Adjoint aux Travaux,
Daniel MARIA, Michel JAUBERT Conseillers municipaux

LES CHANTIERS D'INSERTION : UNE ACTIVITE D'INTERET PUBLIC ET D'UTILITE SOCIALE



Depuis plusieurs années, dans le cadre de la politique d'insertion mise en œuvre en faveur des personnes en situation d'exclusion et/ou bénéficiaires de minima-sociaux, l'Etat, le Conseil Général du Var, la Région et les communes concentrent leurs efforts pour favoriser la réintégration sociale par le travail, via les chantiers d'insertion, en partenariat avec l'association SENDRA de Draguignan.

La vocation de ces chantiers est axée principalement sur la protection de l'environnement et sur la restauration du patrimoine local et doit permettre aux bénéficiaires de se réintégrer progressivement sur le marché du travail.

Depuis 1997, Callas a totalement souscrit à cette démarche avec tout d'abord la restauration de la chapelle Saint-Auxile grâce à un chantier de **Rmistes**. D'autre part, régulièrement, nous faisons appel à des **prisonniers** en fin de peine (légère en principe) pour les chantiers de débroussaillage ou encore pour des travaux de voirie. Récemment des **demandeurs d'emplois et prisonniers** ont été employés pour la réfection de deux calades à « l'ancienne » (opération qui va se renouveler dans les années à venir).

Nous sommes toujours agréablement surpris du travail réalisé sous la direction de chefs d'équipes -certes qualifiés- dont le résultat est spectaculaire, les équipes montrant une très bonne volonté d'apprendre et de bien faire. Nous les remercions tous.

Françoise BARRE, maire

MISE EN PLACE DE CONTENEURS ENTERRES



Dans un but esthétique et d'amélioration du cadre de vie, la C.A.D. et la Commune ont installé, place du 18 juin 1940, des conteneurs enterrés pour le dépôt des ordures ménagères et le tri sélectif (verre, emballages, journaux-revues). Cet espace doit rester propre et rien ne doit être déposé autour des récepteurs.



Pour ce que l'on appelle les encombrants ou monstres quelquefois, nous avons la chance à Callas d'avoir une déchèterie - quartier les Vènes - sur la D 562. Tout ce que vous ne pouvez pas déposer dans les conteneurs est à mettre en déchèterie. C'est gratuit pour tous les particuliers jusqu'à 12 m³ (ou 3 tonnes) par an. Il vous faudra demander un badge à la C.A.D. qui vous sera délivré sur présentation ou envoi d'une photocopie d'une pièce d'identité, de la carte grise du véhicule utilisé et d'un justificatif de domicile (modèle demande de badge ci-dessous). Les professionnels aussi devront dorénavant être munis d'un badge.

Pour tout renseignement : n° vert 0800.18.34.13 - decheterie@dracenie.com - www.dracenie.com

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Callas :
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h – mercredi et samedi de 8 h 30 à 12 h – fermé le dimanche.

Les points de tris sélectifs à Callas sont :

- ⇒ Place du 18 juin 1940 ;
- ⇒ Stade (petit parking du haut) desservant aussi bien le stade que le voisinage et les H.L.M. ;
- ⇒ Pont de Fer ;
- ⇒ Ecole (côté route de la Colle-Boussague)

Les conteneurs à vêtements se trouvent :

- ⇒ sous le stade ;
- ⇒ après la chapelle Saint-Laurent, direction Peyblou.

Nous rappelons toutefois qu'une collecte des encombrants a lieu une fois par mois, devant votre portail ou en bout de voie, le 2^e mercredi du mois, en principe le matin. Pour cela, vous devez vous inscrire à l'avance (au moins 5 jours) à la mairie. Il est préférable de sortir vos encombrants le matin tôt, plutôt que la veille au soir, car cela pourrait générer des dépôts sauvages s'ajoutant aux vôtres.

Attention : tout dépôt sauvage est passible d'une amende pouvant aller de 35 € à 1.500 € !



**Réservé aux particuliers
(accès gratuit)**

DEMANDE DE BADGE D'IDENTIFICATION :
ACCÈS DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES

Nom : Prénom :

Adresse :

N° de téléphone : Adresse mail :

Un badge d'identification par foyer vous sera remis gratuitement, sur présentation ou envoi des documents suivants (conservés par la CAD) :

photocopie d'une pièce d'identité

photocopie de la carte grise du ou des véhicules utilisés

justificatif de domicile (de moins de 3 mois) mentionnant l'adresse du demandeur

Formulaire à remplir accompagné des pièces à joindre et à nous retourner :

- soit par courrier à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération Dracénoise Square Mozart BP 129 – 83004 DRAGUIGNAN Cedex ; votre badge vous sera ainsi délivré par retour de courrier,
- soit par mail decheterie@dracenie.com ou sur le site de la CAD : www.dracenie.com Votre badge vous sera ainsi délivré par retour de courrier,
- soit à la Direction de l'Environnement de la CAD : le pont de Lorgues 83300 DRAGUIGNAN.

Date et signature :

IMPORTANT : tout particulier se présentant en déchèterie ou quai à encombrants sans badge d'identification, se verra refuser l'accès au site ; l'accès est gratuit pour les particuliers dans la limite de 3 tonnes par an (apports payants au-delà de ce seuil)

Pour tout renseignement : N° Vert 0 800 18 34 13

www.dracenie.com ou par mail : decheterie@dracenie.com

LA BALAYEUSE

Le service voirie s'est vu octroyer une balayeuse en fin d'année 2009 pour accélérer le nettoyage des rues. Cette machine sera équipée prochainement d'un nettoyeur haute pression pour mieux suppléer le manque de civisme des propriétaires de chiens vagabondant.

Des poubelles avec présentoirs à sacs ramasse-crottes sont également mises en place.

Coût de la balayeuse : 52.595,30 € T.T.C.

Alain BELLEGY Adjoint aux travaux

LE NOUVEAU TERRAIN - JEU DE BOULES



Le nouveau jeu de boules situé Ancienne Voie Ferrée, route de Figanières, a été inauguré en 2009 par les Callassiens et l'association « la Boule Callassienne » lors de la fête locale de la Saint-Laurent.

Depuis le début de sa réalisation, un groupe d'Européens, venant non seulement de Callas, mais des villages environnants, y jouent le mercredi et le dimanche.

Bien évidemment, des aménagements s'avèrent nécessaires, c'est ainsi que l'éclairage a été installé pour les jeux du soir et des arbres suffisamment hauts ont été plantés afin que l'ombre protège les

joueurs (un remerciement spécial à Lionel LAUGIER qui gratuitement, comme il l'avait promis a fait les trous pour les plantations).

Petit à petit (budget oblige !) il sera encore amélioré avec buvette et sanitaires...



On peut remarquer sur le côté un petit espace "tables et bancs" offert par les joueurs amis de Monsieur et Madame BARRAS, décédés lors d'un terrible accident. Cet espace leur rend hommage et nous rappelle que nos amis étrangers adoptent volontiers les coutumes provençales tels le rosé, le pastis et...la pétanque.

Line MISTRAL, adjointe aux sports et aux festivités -
Alain BELLEGY, adjoint aux travaux -

Daniel MARIA et Michel JAUBERT, Conseillers municipaux et boulistes de toujours.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX : Il est rappelé que toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation préalable, qui revêt un caractère précaire et révoquant, et fixe le montant de la redevance due.

Ainsi, tout professionnel ou particulier qui souhaite installer une palissade ou un échafaudage sur le domaine public afin de réaliser des travaux, doit impérativement adresser une demande à la mairie. Les taxes de voirie correspondant à l'encombrement du domaine public communal dans le cadre desdits travaux sont à régler par chèque à l'ordre du Trésor Public. Voici pour information le tarif applicable depuis le 15 avril 2008 : échafaudage, dépôts de matériaux, matériel de chantier, toute utilisation du domaine public : **1 € par mètre linéaire par jour.**

Il est rappelé que l'autorisation d'occupation du domaine public est distincte de l'autorisation d'urbanisme nécessaire, le cas échéant, pour les travaux qui doivent être réalisés (déclaration préalable ou permis de construire selon leur importance).

ENTRETIEN DES VALLONS ET COURS D'EAU DE LA COMMUNE : l'entretien des cours d'eau dans les propriétés privées est une obligation normale du propriétaire !

L'obligation d'entretien des cours d'eau non domaniaux et de leurs berges est réglementée par le code de l'environnement. L'article L. 215-14 est ainsi rédigé :

" Sans préjudice des articles 556 et 557 du Code civil et des dispositions des chapitres Ier, II, IV, VI et VII du présent titre, le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives (...). "

Indépendamment du fait qu'un propriétaire dispose d'un droit d'eau ou de puisage, le code de l'environnement le rend responsable de l'entretien régulier du cours d'eau bordant son terrain.

Les propriétaires peuvent s'acquitter seuls de ces tâches ou se regrouper en associations syndicales, dans le cadre fixé par la loi du 21 juin 1865 sur les associations syndicales.

Nota : le vallon est petite dépression de forme allongée creusée par un cours d'eau ou un glacier. Il peut donc recevoir une quantité importante d'eau à certaines périodes et est considéré (pour l'entretien) de la même manière qu'un cours d'eau.

Daniel DIDOLOT 1er Adjoint - sécurité et environnement

L'emploi du feu

Des périodes d'autorisation sont aménagées, selon l'arrêté préfectoral du 5 avril 2004 portant règlement permanent dans le département du VAR.

Cet arrêté précise 3 périodes : **ROUGE- ORANGE- VERTE.**

En période rouge : du 1er JUIN au 30 SEPTEMBRE

et tous les jours où le vent dépasse 40km/h en périodes verte et orange, il est INTERDIT DE FAIRE DU FEU dans les bois, forêts, plantations, reboisements ainsi que sur tous les terrains qui sont situés à moins de 200 mètres de ces formations.

En période orange : du 1er FEVRIER au 31 MARS,

les incinérations sont soumises à DÉCLARATION PRÉALABLE en Mairie. Des formulaires de déclaration sont à votre disposition à l'accueil de la Mairie L'incinération est autorisée sous réserve de respecter les mesures de sécurité suivantes :

en absence de vent

- *Les foyers ne doivent pas être situés à l'aplomb des arbres*
- *les tas ne doivent pas dépasser 2 mètres de diamètre, 1 mètre de hauteur et doivent être entourés d'une bande de sécurité débroussaillée et ratissée de 5 mètres minimum.*
- *être surveillés en permanence par des personnes en nombre suffisant (au minimum 2 personnes en cas de foyers multiples).*

Ces personnes doivent être équipées de moyens permettant d'assurer le contrôle du foyer à tout moment et ce jusqu'à son refroidissement total.

- *procéder en fin d'opération à l'extinction totale des foyers principalement par noyage*

En période verte : du 1er OCTOBRE au 31 JANVIER et du 1er AVRIL au 31 MAI

Les feux sont AUTORISÉS sans formalité administrative, mais sous réserve de respecter les mesures de sécurité identiques à celles de la période orange.

I N T E R D I C T I O N S

Il est formellement interdit d'allumer un feu à l'intérieur et à moins de 200 mètres des espaces sensibles, de fumer dans des espaces sensibles, sur leurs voies et leurs abords ou encore de jeter des objets en combustion sur ces mêmes voies et leurs abords.

Le non-respect de ces interdictions et les imprudences de certains sont la cause de 40% des incendies de forêt.

SANCTIONS PENALES relatives à l'emploi du feu.

Les contrevenants aux conditions ci-dessus énumérées sont passibles des sanctions prévues dans l'article R322.5 Le personnel assermenté des pouvoirs publics peut suspendre à tout moment l'emploi du feu lorsque les conditions de sécurité établies ne sont pas respectées.

FEU DE FORET

Précautions à prendre si un feu se déclare:

- Prévenez les pompiers (18 ou 112)

Donnez votre nom et l'adresse précise du lieu de l'incendie, indiquez le meilleur itinéraire pour que les pompiers puissent y parvenir au plus vite.

Précisez le type de végétation qui est en train de brûler et l'importance du sinistre.

- Alerte les habitants des alentours
- Ne vous approchez jamais d'une zone d'incendie

Précaution à prendre en forêt:

- n'allumez jamais de feu
- ne jetez pas de cigarettes à terre et, encore mieux, ne fumez pas
- ne laissez pas vos détritiques ou produits inflammables.

Débroussailler pour se protéger : où, comment ?

Vivre dans une commune forestière procure une qualité de vie inégalée, mais comporte un risque majeur, celui du feu. La première protection, pour chacun d'entre nous, est de débroussailler autour de sa maison.

Débroussailler, c'est d'abord **se protéger, protéger sa maison**, son jardin, ses biens, **en créant une discontinuité** du couvert végétal qui ralentira la progression du feu ou en atténuera l'intensité. C'est aussi protéger la forêt et faciliter le travail des pompiers. A terme, **le débroussaillage permet à la forêt d'assurer son autodefense** : un débroussaillage sélectif, intelligemment conduit, transforme la végétation pour la rendre plus résistante au feu.

Ce sont ces idées qui doivent prévaloir sur toute considération esthétique ou d'agrément.

Et pour tous nous protéger, n'oubliez pas de vérifier si les massifs sont accessibles avant de partir vous promener en forêt!

Pour plus d'informations, consulter le site :

<http://www.var.pref.gouv.fr/massifs/default.htm>



CONTROLE DE DEBROUSSAILLEMENT

Lettre adressée aux callassiens concernés par les opérations de débroussaillage
en fin de convention avec l'O.N.F.

Callas, le 30 Novembre 2009

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la convention du 31 octobre 2008 établie entre l'Office National des Forêts et la commune de Callas et en application de l'arrêté préfectoral du 5 mai 2006 sur le débroussaillage, une campagne de contrôle a été réalisée sur notre territoire.

Après un passage sur vos propriétés, fin 2008-début 2009, un premier contrôle a été effectué établissant un état des lieux du débroussaillage et un deuxième contrôle a eu lieu en Novembre.

Cette opération a représenté une année pendant laquelle vous avez pu entreprendre toutes les démarches nécessaires pour effectuer le débroussaillage et les coupes d'arbres, protégeant ainsi vos maisons de l'incendie.

Beaucoup d'entre vous ont compris l'intérêt qu'il y avait à se préserver du feu et je tiens à vous en féliciter. D'autres ont fait ce qu'il leur semblait suffisant mais qui en réalité ne correspond pas aux règles du débroussaillage.

Je demande à ces personnes qui, selon la fiche jointe, pourront constater certaines lacunes, qu'elles continuent à poursuivre leurs efforts, elles seront les premières à s'en féliciter si un jour un feu survient.

D'une façon générale, ma recommandation est de continuer le débroussaillage autour de vos habitations car un terrain bien nettoyé ne nécessite qu'un entretien régulier.

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs, qu'au-delà de la simple application des textes qui vous semblent quelquefois sévères, il ait été constaté une réelle prise de conscience des callassiens sur les problèmes de débroussaillage et je tiens à le souligner.

Croyez, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Françoise BARRÉ





Natura 2000 est une démarche d'initiative européenne qui vise à concilier le maintien de la biodiversité et les exigences économiques, sociales et culturelles dans une logique de développement durable.

Ce réseau européen (constitué de l'ensemble des sites *Natura 2000*) est fondé sur deux directives :

- l'habitat, avec comme objectif la préservation des habitats naturels, de la faune et de la flore ;
- les oiseaux, avec comme objectif la conservation et la préservation des espèces.

Natura 2000 ne consiste pas à mettre un site « sous cloche » ni à y interdire toute action mais, au contraire, à organiser les activités humaines pour qu'elles soient compatibles avec la sauvegarde du site.

Le site *Natura 2000*, pour lequel Callas est concerné, se nomme « la Colle du Rouët, la Forêt de Palayson et le Bois du Rouët », site qui s'étend de Fayence à Roquebrune-sur-Argens et de la Motte à Bagnols-en-Forêt. Callas est impacté pour environ 3000 ha sur les 11.558 ha de la totalité du site, ce qui est relativement important. Il s'agit du sud de la commune (sous la D 562), en totalité côté Est, à la limite de Seillans et jusqu'à Beurepaire à l'Ouest.

Un comité de pilotage a été mis en place dont la présidente pour ce site est Françoise BARRE, maire de Callas, afin de suivre l'élaboration d'un document d'objectifs (DOCOB) qui consiste en un plan de gestion du site qui définira un état des lieux, des enjeux, des objectifs de gestion et de développement durable, un programme d'actions et les modalités de sa mise en œuvre.

La C.A.D. est opérateur de cette démarche et une chargée de mission, Marie SCHEFFER, a été engagée pour élaborer ce DOCOB (poste entièrement pris en charge par l'Etat).



L'état des lieux se traduira par la réalisation d'un inventaire biologique du site *Natura 2000* et une étude socio-économique.

Des bureaux d'études ont été désignés pour réaliser cet inventaire faunistique et floristique, il s'agit de L.P.O., C.E.E.P., l'O.N.F. et GAIADOMO/GEEM/GCP, aussi ne vous étonnez pas de les voir circuler dans certains secteurs cependant, ils devront justifier de leur identité à toute demande de la part des propriétaires des lieux. Des réunions d'informations et de concertations auront lieu avec les acteurs locaux et l'ensemble des acteurs du territoire. D'ici à fin 2011, une stratégie de gestion du site sera alors définie, ce sera le DOCOB.

RENFORCEMENT RESEAUX ELECTRIQUES

ERDF a renforcé durant l'hiver et au début du printemps une partie de la desserte du village en électricité. Des transformateurs ont été posés quartier de la Clinique et quartier des Roumines.

Des câbles électriques de plus fortes sections ont remplacé les anciens câbles. L'ensemble de ces câbles a été enterré provoquant quelques désagréments aux riverains mais ces travaux doivent permettre un meilleur confort et d'augmenter la puissance desservie aux usagers.

ERDF envisage également la suppression de la ligne aérienne moyenne tension du poste de transformateur situé près de la place du 18 juin et reliant Claviers. La nouvelle ligne devrait emprunter l'ancienne route de Bargemon, traverser la Place Clemenceau, Chemin du Ray et rejoindre le Col de Boussague.

D'autres travaux comme le bouclage des Ferrages par le chemin de la Font des Mines sont également programmés.

Alain BELLEGY
Adjoint aux travaux

REGIME DE DECLARATION DE FORAGE, PUIITS ET PRELEVEMENT EN SURFACE



Les particuliers qui utilisent ou envisagent d'utiliser une eau prélevée dans le milieu naturel pour un usage domestique doivent se plier à une nouvelle réglementation en matière de prélèvement en surface, puits et forage, et faire une déclaration auprès de la mairie. Il existe deux procédures de déclaration de forage :

Déclaration de forage existant : tout propriétaire ou utilisateur d'un dispositif de prélèvement, puits ou forage doit :

-retirer le formulaire cerfa 13837-01 auprès de la mairie ou le télécharger via le site internet du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer ;

-déposer le formulaire rempli, avec le nom et l'adresse du propriétaire ou de son utilisateur et les éléments relatifs à l'ouvrage existant, auprès de la mairie.

Déclaration d'intention de réaliser un forage : toute personne souhaitant réaliser un dispositif de prélèvement, puits ou forage, destiné à usage domestique doit :

-retirer le formulaire cerfa 13837-01 auprès de la mairie ou le télécharger via le site internet du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer

-déposer le formulaire rempli auprès de la mairie avec le nom et l'adresse du propriétaire ou son utilisateur, l'utilisation et la localisation de l'ouvrage ainsi que ses principales caractéristiques au minimum un mois avant le début des travaux,

-compléter la déclaration dans un délai d'un mois suivant l'achèvement des travaux

en communiquant au maire : « la date à laquelle l'ouvrage a été achevé ; les modifications éventuellement apportées à l'un des éléments de la déclaration initiale ; une analyse de la qualité de l'eau lorsque l'eau est destinée à la consommation humaine. Le prélèvement et l'analyse sont effectués par un laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé » .



LE PHOTOVOLTAÏQUE

Quelle est la position de la Commune de Callas et des institutions?

Beaucoup de demandes nous sont faites pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des maisons.

Lorsque celles-ci se trouvent dans les écarts, c'est-à-dire hors du village, nous accordons volontiers l'autorisation (car il faut la demander au service urbanisme) à condition que la toiture tout entière ne soit pas impactée et que les conditions soient réunies afin de ne pas créer un impact trop grand sur l'environnement.

Ces panneaux seront systématiquement refusés dans le village. Vous comprendrez bien que nous nous devons de protéger l'aspect traditionnel du superbe village de Callas et ses toitures couvertes de tuiles « canal ».

Quant à ce que l'on appelle les « fermes photovoltaïques » qui nécessitent d'ailleurs un permis de construire, celles-ci font l'objet de réflexions.

Il s'agit de grands espaces ou des sociétés récupérant l'énergie (et la revendant) proposent à des propriétaires la location de leurs terrains afin d'y installer des panneaux photovoltaïques.

Attention ! la Direction Départementale de la Terre et de la Mer (D.D.T.M., anciennement D.D.E. et D.D.A.) s'opposera fermement au niveau de l'instruction des permis à ce genre d'installation sur les zones agricoles. Ne parlons pas des zones naturelles où un permis de construire ne peut être accordé d'aucune façon.

Quant à la position de la C.A.D. qui est inscrite dans ses documents d'urbanisme comme le P.A.D.D. et le S.C.O.T. au final, elle a engagé depuis un an une politique énergétique globale de territoire avec une volonté d'inscrire dans celui-ci la problématique des énergies renouvelables. Au titre du programme AGIR, il sera précisé de quelles façons la meilleure intégration des équipements dans le paysage pourra se faire.

Avant tout engagement, Mesdames et Messieurs les propriétaires, nous vous conseillons vivement de vous renseigner au service urbanisme de la mairie de Callas.



UN PETIT RAPPEL DES FONDAMENTAUX DE LA C.A.D.

Je me trouvais récemment avec un groupe d'enfants et le terme « Communauté d'Agglomération Dracénoise » ne leur disait pas grand-chose mais le vocable CAD leur a parlé immédiatement...

La C.A.D. donc, que la commune de Callas a intégré en décembre 2001 est composée de 16 communes dont Draguignan, ville centre.

Depuis cette date, la taxe professionnelle que nous percevions à Callas s'est trouvée transférée à la C.A.D.. Chaque année, le montant *gelé* de 2001 nous est restitué, déduction faite des frais de fonctionnement des divers équipements transférés (gelés eux aussi).

Quels sont ces équipements transférés à la C.A.D. qui en assure la gestion ? Il s'agit du stade, de la médiathèque, de l'école de musique et de l'office de tourisme (compétence équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire).

Tout nouvel équipement réalisé par la C.A.D. est entièrement pris en charge par elle, ainsi en font partie le deuxième bâtiment-salle de réunion du stade et le revêtement synthétique, l'aménagement de l'école de musique, rue Saint-Eloi et la restauration du moulin communal. Le fonctionnement de tous les équipements est assuré par la C.A.D.

Dans les autres compétences de la C.A.D. et pour lesquelles Callas est concerné, nous avons :

- le développement économique, l'équilibre social de l'habitat, la politique de la ville et les déplacements. Ces problématiques ont été prises en compte par la C.A.D. concernant notre projet d'éco-quartier aux Clos, à l'entrée de Callas par le financement d'une étude de projet (voir article pages 4 et 5)
- le P.I.D.A.F. (Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier) sur les pistes DFCI uniquement
- le S.P.A.N.C. (le contrôle des assainissements individuels devant se faire bientôt)
- la gestion des déchets avec notamment la mise en place des conteneurs enterrés place du 18 juin

Bien évidemment, il y a encore beaucoup de choses à dire sur la C.A.D. et son fonctionnement général, pour cela n'hésitez pas à consulter le site www.dracenie.com

A Callas, nous sommes deux représentants qui participent à diverses réunions, commissions et conseils communautaires, il s'agit de Mireille KRUPA et moi-même, nous avons donc 2 sièges sur 78 sièges au total, chaque commune étant représentée en fonction de l'importance numérique de sa population.

Cette représentation de 2 personnes paraît peu mais soyez convaincus que nous saurons défendre notre village de notre mieux.

Le Maire, Françoise BARRE

L'EMPLOI en DRACENIE

- un nouvel outil en ligne sur www.idée-dracenie.com

La C.A.D. a mis en ligne un service gratuit : Idée en Dracénie, (Initiative Développement pour l'Emploi et l'Economie), un site pour rapprocher employeurs et candidats. Idée c'est tout d'abord un site internet dédié : www.idee-dracenie.com Il permet à toute personne en recherche d'emploi de mettre en ligne C.V. et lettre de motivation pour les secteurs d'activités recherchés. Il permet ensuite aux employeurs potentiels d'avoir accès directement à ces éléments pour sélectionner les candidats répondant au profil du poste à pourvoir. Il est également possible d'envoyer et recevoir des candidatures spontanées aux établissements implantés sur le territoire de la C.A.D. Un service complémentaire gratuit est également proposé à toute personne souhaitant une assistance et un accompagnement, notamment dans la rédaction de C.V. ou lettre de motivation. Il suffit pour cela de contacter la mission emploi de la C.A.D. au 04.98.10.72.34 ou sur emploi@dracenie.com Un poste est dédié actuellement à Idée dans la médiathèque de Figanières et dans le courant de l'année Callas disposera également d'un accès depuis sa médiathèque.

POINT D'ACCÈS AU DROIT



Sous l'impulsion du Président de la C.A.D., Olivier AUDIBERT-TROIN, la Dracénie a ouvert un lieu d'accueil, d'information et de services gratuits, rue de Trans à Draguignan : **le Point d'Accès au Droit dit P.A.D.**

Ce dispositif consiste à informer sur les droits et devoirs des personnes, à les orienter vers les services adéquats, mais aussi à instaurer des permanences diverses (avocats, huissiers, notaires, associations de consommateurs, droit des femmes...) et aider à la rédaction de courriers ou de documents administratifs.

Cet accès au droit permet d'appréhender en amont les situations conflictuelles et contribue ainsi à prévenir les litiges et favoriser leur solution amiable.

Cette structure remplace les conciliateurs et médiateurs qui avaient disparu de nos communes. C'est une mise en place utile qui mérite un « coup de chapeau » à la C.A.D.

Contacts et renseignements : Point d'Accès du Droit - 19, rue de Trans - 83300 DRAGUIGNAN
Tél. 04.98.10.29.20 - net : acces.droit@dracenie.com

Heures d'ouverture au public : le lundi de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h
du mardi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
le vendredi de 9 h à 12 h.

LA PISCINE DE BARGEMON



Suite aux travaux effectués par la Communauté d'Agglomération Dracénoise, **la piscine est ouverte jusqu'au 18 septembre prochain.** L'installation du chauffage et d'une couverture thermique permettent une utilisation beaucoup plus longue, presque un mois et demi, et un confort renforcé. Une pergola offrira une zone ombragée aux usagers. Durant les vacances d'été la piscine est ouverte du lundi au samedi de 10 h à 19 h et les dimanches et

jours fériés de 10 h à 18 h. En septembre, la piscine sera ouverte au public les mardis et jeudis de 10 h 30 à 16 h, les mercredis et samedis de 12 h à 17 h et les vendredis de 11 h à 16 h.

La piscine rouvrira au mois de mai 2011. Contact piscine de Bargemon : 04.94.76.79.25.

Les prix d'entrées sont : adultes : 2,75 €, carnet de 10 tickets = 22 € (à partir du 6 septembre : 2,80€, et 22,10€);

jeunes de 5 à 16 ans : 1,40 €.

Gratuité totale : les enfants de moins de 5 ans, centres aérés, personnes âgées de 60 ans et plus, non imposables sur le revenu, handicapés dont le taux d'invalidité est égal ou supérieur à 80 % et non imposables sur le revenu, chômeurs inscrits à pôle emploi et bénéficiant d'une allocation chômage inférieure au S.M.I.C., bénéficiaires du RSA, emplois aidés.

Tarifs réduits : personnes âgées de 60 ans et plus dont l'imposition sur le revenu est égale ou inférieure à 1.000 €.

Les piscines Jean BOITEUX et Alex JANY de Draguignan sont aux mêmes tarifs.

Contact à la C.A.D. - service des sports : 04.94.50.23.92 - cad@dracenie.com - www.dracenie.com



TED PETIT BUS - THEATRE

Vous craignez de conduire la nuit ? Vous pouvez vous rendre au théâtre à Draguignan pour 4€* (aller et retour) grâce à TED PETIT BUS. Il suffit de téléphoner au n° vert (gratuit) 0800.65.12.20. au moins une semaine à l'avance.

Saison théâtrale 2010-2011 : programmes sélectionnés :

- **Samedi 25 septembre à 20 h 30** (Spectacle de lancement) : Circa - Directeur artistique Yaron Lifschitz, Cie Circa – Cirque/ Danse
- **Mardi 19 octobre à 20 h 30** : La Tentation d'Eve – Chorégraphie et mise en scène Marie-Claude Pietragalla et Julien Derouault – un solo de Marie-Claude Pietragalla - Pietragalla compagnie – Le Théâtre du corps - Danse
- **Vendredi 5 novembre à 20 h 30** : Du Mariage au divorce / On purge bébé • Mais n'te promène donc pas toute nue - de Georges Feydeau - mise en scène Alain Françon – Théâtre
- **Samedi 13 novembre à 20 h 30** : Christophe en concert – Musique
- **Dimanche 12 décembre à 17 h** – Traces - de et par la Cie Les 7 doigts de la main – Cirque
- **Dimanche 16 janvier à 17 h** – Pierre et le Loup Film d'animation de Suzie

Templeton et musique Sergueï Prokofiev par 26 musiciens de l'orchestre de l'Opéra de Toulon Provence Méditerranée – Ciné/ Concert dès 6 ans – Festival Amarellles

- **Samedi 22 janvier à 18h30** – Peter Pan ou le petit garçon qui haïssait les mères d'après James Matthew Barrie – Cie Vol Plané – Théâtre dès 6 ans - Festival Amarellles

- **Samedi 5 février à 20 h 30** – Vers toi Terre promise, Tragédie dentaire de Jean-Claude Grumberg - mise en scène Charles Tordjman - Théâtre de la Manufacture, CDN Nancy Lorraine – Théâtre Comédie

- **Samedi 19 février à 20 h 30** – Michel Boujenah, Enfin Libre de et par Michel Boujenah – Variété/ humour

- **Vendredi 11 Mars à 20 h 30** – Création 2010 chorégraphiée par Angelin Preljocaj, 20 danseurs du Ballet Preljocaj dans le cadre de l'année France-Russie – Danse

- **Vendredi 1er avril à 20 h 30** – Lalala, Mr Gershwin, chorégraphie José Montalvo et Dominique Hervieu - musique George Gershwin - cie Montalvo-Hervieu/CCN de Créteil et du Val de Marne – Danse dès 5 ans - Festival Les Vents du Levant

- **Mardi 3 mai à 20 h 30** – Dandin/ Requiem (Fantasmagories) d'après Molière - mise en scène Guillaume Cantillon – Théâtre

- **Samedi 14 mai à 20 h 30** (fin de saison) – Qu'est ce que tu deviens? Conception scénographie et mise en scène Aurélien Bory – chorégraphie et danse Stéphanie Fuster - Danse/ Flamenco

* les réductions habituelles s'appliquent sur le tarif annoncé

Les programmes complets seront disponibles fin août dans les offices de tourisme et sites culturels.

Informations/Réservations spectacles 04 94 50 59 59

www.theatresendracenie.com

MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE

De septembre à juin, deux classes de l'école ont participé à un prix littéraire jeunesse : le prix des Incorruptibles. Premier prix en son genre puisque ce sont les jeunes qui élisent leur livre préféré.

Le 29 avril, tous les élèves de l'école ont participé à une journée « contes ». La compagnie *Emergence* est venue à l'école avec son bus à histoires. Lieu insolite pour écouter des histoires pleines de poésie et remarquablement contées.

La médiathèque de Callas sera fermée du 2 au 9 août, La médiathèque de Bargemon du 25 au 28 août et la médiathèque de Figanières du 17 au 21 août.



CONTACT
MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE
DE CALLAS
 place du Verger (Jean Jaurès)
 83830 CALLAS

Téléphone : 04-94-47-89-89
 Télécopie : 04-94-47-89-54

mediatheque.callas@dracenie.com

L'ANCIEN MOULIN COMMUNAL DE CALLAS - site culturel communautaire



Le moulin communautaire de Callas ouvrira ses portes aux horaires d'été de 15 H 00 à 18 H 30, du mardi au dimanche, du 19 juin au 19 septembre.

Les 19 et 20 juin ont eu lieu les journées des moulins ; les 18 et 19 septembre auront lieu les journées du patrimoine. Pour ces journées, les horaires sont élargis à savoir de 10 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 30 à 18 H 30.

A partir du 20 septembre, les horaires d'hiver s'appliqueront : le vendredi et le dimanche de 14 H 30 à 18 H 00.

Durant tout l'été, l'exposition sur le gel des oliviers en 1956 sera visible au moulin, exposition organisée par le musée des Arts et Traditions Populaires de Draguignan avec Alexandra ALLIONE, directrice et coordinatrice et Mathilde CATARD, notre callassienne, fêrue de patrimoine.

Renseignements : 04.94.39.06.77 ou 04.94.67.14.90 (rubrique culture)

La très intéressante exposition « textiles en Syrie » est visible jusqu'au 30 septembre 2010 au musée des Arts et Traditions Populaires de Draguignan.

DISTINCTIONS

La Fédération Française du Bâtiment, l'Association des Maires de France, Dexia et la Fondation du Patrimoine organisent chaque année le concours « **les Rubans du Patrimoine** ».

Ce concours récompense les initiatives locales en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il met en valeur les communes et les structures intercommunales ayant favorisé la réhabilitation et la valorisation de leur patrimoine bâti.

La Commune de Callas et la Communauté d'Agglomération Dracénoise, suite à la réhabilitation de l'ancien moulin communal ont présenté un dossier aux « **Rubans du Patrimoine 2010** » et ont été désignées « **LAUREAT** » du concours pour le département du Var.

Nous sommes très honorés de cette distinction qui met notre territoire en valeur.

Un diplôme nous sera décerné dans l'année et un trophée sera apposé sur le moulin communautaire lors d'une cérémonie organisée par les partenaires en présence des médias.



Les médailles du Concours Général Agricole

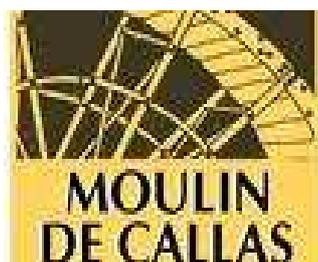
Département : Var (83)

Dans le cadre du Concours Général Agricole, en marge du Salon International de l'Agriculture

**la « cuvée Bastide du Plan »
du Domaine du Plan à Callas (Jean-Michel JUST) a reçu
dans la catégorie rosé une médaille d'or.**

Visite, dégustation et vente tous les jours à partir de juin de 10 h à 12 h
et de 14 h à 19 h et le dimanche de 10 h à 12 h.

Le Moulin de Callas, plusieurs fois récompensé pour ses huiles d'olive de France « fruité vert » et AOC Provence s'est vu remettre :



**la médaille d'or et la médaille de bronze au concours de la région PACA,
la médaille d'or et la médaille d'argent au concours de Brignoles
la médaille de bronze au concours de Draguignan.**

Visite, dégustation et vente toute l'année du lundi au samedi à la boutique du moulin
de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

L'été de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h. Fermé le dimanche

PREAMBULE aux pages ASSOCIATIONS

La reconnaissance du bénévolat (voir EDITORIAL)

Le "**BENEVOLE**" (du latin *activus* *bénévolus*), est un mammifère bipède appartenant à une espèce menacée en voie de disparition.

Les Bénévoles vivent en meute dirigée par un chef de bande qu'ils nomment entre eux "Président". Pour rassembler la meute, le Président lance fréquemment un signal mystérieux appelé "réunion". Ces rassemblements durent souvent jusque très tard dans la nuit

Le Bénévole pourrait couler paisiblement des jours heureux s'il n'avait pas des ennemis héréditaires et d'une grande cruauté, de véritables prédateurs appelés "**YAKA**" et "**FOKON**" (noms populaires d'origine indéterminée), bipèdes de la même race que lui, mais pas de la même espèce et qui se distinguent par l'utilisation permanente de leurs cris "**Y'a qu'a! Y'a qu'a!**", "**Faut qu'on! Faut qu'on!**". C'est à notre connaissance tout ce qu'ils savent faire.

Les **Yakas** et **Fokons** ne se montrent jamais lorsque les Bénévoles se rassemblent entre eux pour travailler ou pour les réunions constructives.

Il est toutefois fréquent de les voir, avec toute leur suffisance et leur sans-gêne, participer spontanément à des apéritifs des repas, des remises de trophées, tout en critiquant le travail réalisé par les Bénévoles. Mais vous constaterez que les **Yakas** et **Fokons** sont en surnombre.

Pour saisir leur proie, les **Yakas** et les **Fokons** sont très patients. Ils guettent le moment où le Bénévole commet une erreur, un oubli, ou ce qu'ils considèrent comme une injustice, pour lancer leurs cris maléfiques, "**Y'a qu'a, y'a qu'a ! Faut qu'on faut qu'on**". Ces cris redoutables et redoutés atteignent toujours l'amour propre du Bénévole, même si ce dernier s'en défend.

Blessé par la répétition des attaques, le Bénévole présente très rapidement les premiers symptômes d'une maladie implacable, très souvent incurable. Ces symptômes sont facilement visibles et se traduisent par une baisse de l'investissement personnel, des absences de plus en plus fréquentes aux réunions de la meute, un sourire attendri devant une canne à pêche, des boules de pétanque, voire une télévision. Les cris maléfiques des **Yakas** et **Fokons** provoquent aussi des perturbations psychologiques chez le Bénévole, qui répète alors, à qui veut bien l'entendre : « **L'année prochaine j'arrête, c'est sûr, l'année prochaine j'arrête!** »

Pour l'avenir, la situation peut s'avérer dramatique, car si certains des Bénévoles atteints par cette maladie s'en remettent après une longue convalescence, soutenus et aidés par leurs congénères, nombreux sont ceux qui mettent leur néfaste décision à exécution et quittent la meute.

Les Bénévoles sont de plus décimés par le découragement, alors que les **Yakas** et **Fokons** se multiplient et se reproduisent entre eux. La race des Bénévoles risque de s'éteindre dans quelques années.

Mais face aux **Yakas** et aux **Fokons**, ne pas hésiter à prononcer les quatre mots, découverts par des chercheurs sérieux, qui les terrorisent et les font fuir à jamais : "**et toi ta ka**" !

LE REVEIL CALLASSIEN

Toujours aussi dynamique, le Réveil Callassien poursuit ses activités, les goûters hebdomadaires, les sorties et les repas mensuels. A tous les repas organisés à Beaujour nous sommes toujours aussi nombreux, plus de 100 personnes autour de l'aïoli, le navarin, le couscous, la bourride, les grillades.

Au cours de nos diverses sorties, nous avons dégusté une excellente bouillabaisse dans la Calanque de Niolon, visité la Fontaine de Vaucluse, apprécié les Chœurs de l'Armée Rouge au Zénith de Toulon et notre dernière sortie nous a amenés au lac d'Esparon, mini-croisière au fil du Verdon, destination très appréciée de tous. Le voyage de juin nous a conduits jusqu'en Forêt Noire.

Merci à tous de votre fidélité.

Assemblée Générale : 1^{er} Juillet 2010

Rendez-vous en septembre et bonnes vacances à tous.

La Présidente, Françoise MARTHRE



Françoise MARTHRE et Danièle VENTURINO

LE CEPAI

L'année 2009/2010 est déjà bien avancée. Outre les goûters habituels et autres activités régulières, le calendrier sera respecté. Mais voici un petit bilan des activités réalisées : DECEMBRE - goûter de Noël du 14 décembre 2009

Il a réuni la majorité des adhérents qui ont beaucoup apprécié l'animation théâtrale offerte, un florilège de chansons, poèmes, contes en français et provençal. Ce fût un après-midi rempli de joie et de bonne humeur. Au programme également une tombola qui a fait 15 gagnants.

MARS - LOTO du 13 mars 2010

Les heureux gagnants sont repartis les bras chargés de cadeaux et pour les adhérents qui n'ont pas eu cette chance je leur dirai : « vous avez quand même gagné quelque chose, puisque comme l'an dernier le bénéfice de ce loto sera partagé entre vous tous ».

MAI - DEUX JOURNEES « PORTES OUVERTES » les 15 et 16 mai 2010

Cette manifestation renouvelée cette année a rencontré un succès grandissant, nombreux sont venus nous encourager en achetant nos nombreux lots. Un grand merci à tous et en particulier aux généreux donateurs. Pensez à nous contacter si vous avez envie de vous débarrasser de linge, vaisselle, bibelots, jouets, etc...ne jetez rien avant de nous en parler.

21 juin : repas de fin d'année

28 juin : Assemblée Générale

Ainsi, la saison s'est terminée. Le mot de la fin sera un grand merci à tous les adhérents car c'est grâce à eux que nous pouvons faire tout cela.

Rendez-vous le 06 septembre pour fêter ensemble les 15 ans de notre club.

La Présidente, Micheline ROUSSEAU tel: 06.64.34.14.42

ACTINEURONES au Musée.

Depuis bientôt trois ans, les membres de l'Association Actineurones se réunissent un mardi sur deux, au centre Beaujour, autour de Claudine DELVILLE animatrice de séance, pour travailler leur mémoire. Les exercices, très variés, demandent toutefois beaucoup d'attention et de concentration, mais ils sont souvent source de bonne humeur !

Le 25 mai dernier, nous nous sommes retrouvés pour une visite du Musée des Arts et Traditions Populaires de Draguignan. Grâce à la très grande compétence et à la gentillesse de notre guide Mathilde CATARD (callassienne), chacun a pu découvrir, ou redécouvrir pour les anciens, le passé de notre région. L'exposition sur les textiles de Syrie a été également très appréciée.

Cette visite sera, à n'en pas douter, une excellente base de travail pour les séances à venir.

La Présidente, Mireille KRUPA

N'hésitez pas à nous contacter et à faire une séance d'essai, nous vous recevrons avec plaisir :

Claudine DELVILLE - animatrice - 04.94.47.87.18

Mireille KRUPA - présidente - 04.94.99.20.09

AMICALE DE QUARTIERS - Au seuil de cet été, l'Amicale de Quartiers se renouvelle. L'Assemblée Générale extraordinaire a eu lieu le 21 mai 2010. En voici le compte-rendu :

ordre du jour : réélection des membres du bureau, le devenir de la chapelle St-Laurent, programme des manifestations 2010.

Réélection des membres du bureau : Alain LAURENT, Président, passe la main à José LATASTE qui assurera la présidence.

Composition des membres du nouveau bureau : président : José LATASTE, vice-président : Pierre CANAVESE, secrétaire : Patrice LICCIARDELLO, trésorière Michèle COOPER, trésorière adjointe : Patricia BOURNASHEF.

Membres d'honneur : Madame Françoise BARRE, Maire de Callas, Madame Anne CANIVET, fondatrice.

La chapelle Saint-Laurent : le président sortant ayant estimé avoir fait tout ce qui était en son pouvoir afin de récolter des fonds pour sauver la chapelle Saint-Laurent propose de céder ce patrimoine historique à la Commune de Callas. Le président entrant (anciennement secrétaire) propose d'explorer d'autres pistes. Les opinions divergent, mais il en ressort qu'à la majorité cette solution est retenue.

Programme des manifestations 2010 : l'Assemblée Générale ayant été retardée, la programmation des manifestations s'en trouve de ce fait modifiée. La fête des voisins a été annulée (le délai pour l'organisation ayant été trop court).

A venir : une randonnée en septembre, une soirée à thème en octobre et le loto le 11 décembre 2010.

Tous les nouveaux adhérents seront les bienvenus au sein de notre association.

Le Président sortant Alain LAURENT

Le nouveau Président, José LATASTE

LA BOULE CALLASSIENNE - 1 an déjà !

La Boule Callassienne souffle sa première bougie cette année. Des concours de pétanque ont été organisés durant le printemps : chaque week-end de mai et juin, en collaboration avec les commerçants du village. Vous avez été nombreux à participer et nous vous attendons en septembre pour la reprise des concours et partager tous ensemble des bons moments à nos côtés.

Pour tout renseignement, téléphonez à notre trésorier : Steven MANTLE au 06.50.87.92.66

Le Président, Olivier LAURENT

CALLAS INTER CULTUREL ET JEUNESSE



L'évènement majeur pour l'Association Callas Inter Culturel pour cette saison 2009/2010 est la reprise de certaines activités de Loisirs et Jeunesse, comme la gymnastique, la voile et la foire artisanale. De ce fait, notre dénomination devient **Callas Inter Culturel et Jeunesse**.

En ce qui concerne les activités culturelles, cette saison a été marquée par une très grande diversité au niveau des évènements. Quelques exemples : une soirée Téléthon avec un concert « Article 9 » (collecte de 450 € remis à l'A.F.M.), le traditionnel marché de Noël au centre Beaujour, le non moins

traditionnel « Nouvel An chinois », le parcours de santé cette année au Château des Demoiselles.

Beaucoup de musique de tous styles : concert avec Article 9 , soirée Latino avec le Duc Danse, concert dans l'église Notre Dame de l'Assomption de chorales Gospel, soirée Jazz avec Jazz N'B, concert « musique du monde » avec Joulik trio.

Le théâtre toujours apprécié de tous : « Le carré des fainéants » (troupe de Montferrat), « Coupables » (troupe KYS compagnie), « L'école buissonnière » d'Eugène Labiche (élèves lycéens - cours de Martine GIACOMETTI), « Les acteurs de bonne foi » de Marivaux (troupe de Callas - cours de Martine GIACOMETTI).

Les cours de théâtre qui ont lieu 1 fois par semaine à Callas commencent début septembre et débouchent toujours sur une représentation.

Nous vous attendons nombreux le 15 août pour la Foire artisanale.

Merci à tous de votre fidélité qui nous pousse à vous trouver de nouveaux divertissements.

Pour tout renseignement : Marie-Rose ROY - Tél. : 06.68.26.70.35



La Présidente, Marie-Rose ROY dite Thi-hao

LA FOIRE AUX SANTONS

Cette foire remporte toujours un vif succès car les visiteurs sont fidèles (pour ceux qui désirent continuer à étoffer leur collection de santons) et intéressés pour d'autres à la commencer.



Cette exposition vaut vraiment le « coup d'œil » et les visiteurs viennent de toute la région. Les rencontres et les échanges sont bien agréables pour les dames qui animent cette foire aux santons dont le principal exposant est notre fabricant callassien

Jean-François BLANC (et son épouse) qui a son atelier permanent au 19, Boulevard des Poilus à Callas.

A bientôt la prochaine foire aux santons de décembre !

Line MISTRAL - Présidente du Syndicat d'Initiative

L'OFFICE DE TOURISME Tél. : 04.94.39.06.77 - Fax : 04.94.39.06.79

Vous pouvez consulter sur Internet :

le site de Callas, le site du Festival de Musique, site Internet : www.callas.fr

mail : mairie@callas.fr -

Nouvelle adresse électronique : callastourisme@dracenie.com



ASSOCIATION SPORTIVE DU CANTON DE CALLAS

L'Assemblée Générale de l'A.S. CALLAS CANTON Football-Club s'est tenue le jeudi 27 mai en présence du Sénateur Pierre-Yves COLLOMBAT, Line MISTRAL, adjointe aux sports représentant la mairie de Callas ainsi qu'Ulla ROQUEMAURE représentant la commune de Claviers.

Le bilan moral et le bilan financier ont été présentés, les objectifs de la prochaine saison définis.

Le bilan sportif est positif avec une nette progression des débutants encadrés par Erwan.

Il en est de même avec les poussins entraînés par Olivier, Patrick et Thierry, avec pour apogée l'organisation du 2^e tournoi Gilles Mistral qui a réuni 20 équipes pour un total de 200 jeunes compétiteurs.

Soulignons l'excellent comportement de l'équipe Sénior 1 qui finit 3^e du groupe à égalité de points avec le second. Merci à eux et à leur entraîneur Pascal.

Merci à l'ensemble des sponsors, Mairies, Conseil Général, membres du bureau et bénévoles qui sont les garants de la pérennité du Club.

Le Président, Stéphane THIEBAULT

FOOT-BALL CLUB VÉTÉRANS DE FIGANIERES

L'Association « Foot-ball Club Vétérans » de Figanières a organisé la 6^{ème} édition du tournoi annuel de football le jeudi 13 mai 2010 sur le stade communautaire « Gilles Mistral » à Callas, tournoi qui a été remporté par une équipe figaniéroise.

Ces rencontres amicales ont opposé les équipes de Lorgues, Vidauban, Taradeau, Boulouris, Figanières (2 équipes) et Saint-Quentin (Gard).

Les prix ont été remis et offerts par le Sénateur Pierre-Yves COLLOMBAT ainsi que par Françoise BARRE, Maire de Callas, accompagnée de Line MISTRAL, son adjointe aux sports, Bernard CHILINI le maire de Figanières et Stéphane THIEBAULT, président de l'A.S. CALLAS, qui ont fait l'amitié aux organisateurs de participer à cette manifestation. De nombreuses entreprises sponsors, remerciées par l'association, ont permis de récompenser l'ensemble des joueurs.

Fair-play et ambiance conviviale et familiale ont été au rendez-vous de cette journée clôturée par le traditionnel « verre de l'amitié » et rendez-vous est d'ores et déjà pris pour le tournoi 2011 pour fêter les 10 ans d'existence de l'association composée de vétérans qui n'entendent pas, cette année encore, raccrocher les crampons !

Le Président, Guy DURAND

L'amicale des sapeurs pompiers de Callas



C'est sous un ciel nuageux que nous avons commencé la cinquième édition du challenge Nicolas Faille Curbaile. 22 équipes sont venues pour partager ce moment de convivialité et de mémoire. Des équipes venant de tous horizons (Puget sur Argens, Draguignan, le canton de Callas, Brignoles, Vidauban avec 3 joueuses féminines, Seillans dont 1 joueuse féminine) se sont affrontées durant cette journée afin de déterminer qui serait digne de pouvoir lever le trophée tant convoité. Nous avons pu nous régaler en regardant 48 matchs de haut niveau. En fin de journée « LES GRIVES INDOMPTABLES » et « SELESAO » se sont livrées un dernier combat. L'équipe « LES GRIVES INDOMPTABLES » a tout donné et est sortie « vainqueur » sur le score de 2 buts à 1.

C'est juste avant l'orage que Madame Annie FAILLE, l'Amicale des sapeurs pompiers de Callas, les autorités municipales ont remis les

récompenses aux différentes équipes présentes.

L'ensemble des sapeurs pompiers de Callas se joint à nous pour remercier la CAD pour le prêt du terrain de football, la Mairie de Callas et tous les donateurs sans qui cette journée d'amitié et de recueillement n'aurait pas été possible.

L'amicale des sapeurs pompiers de Callas

LES COMMERCES

C'est une vraie satisfaction que de voir un village animé comme le nôtre et cela est dû en grande partie aux commerces dynamiques qui font le maximum, on peut le constater, pour attirer et satisfaire leur clientèle.



Le non-stationnement dans la rue Saint-Eloi a favorisé cet élan et cette ouverture qui incite le passant à pénétrer dans le village est un « plus ».

Alors, s'il vous plaît, ne vous garez pas dans cette rue, à moins que vous ne chargiez ou déchargiez quelque chose de votre voiture, mais ceci pour un temps limité.

Dans les mouvements de commerces et professions libérales que nous connaissons actuellement :

La savonnerie « Savonito » va ouvrir une boutique de vente au 15 rue Saint-Eloi, se réservant leur local actuel pour la fabrication; l'ancienne presse, place Clemenceau, va devenir coiffure-esthétique, ouverture prochaine.

Proxi va déménager courant 2011 dans l'ancien restaurant « les Saveurs-le Moulin Robert » et rajoute la presse aux produits de la supérette; le restaurant « la Fontaine » change de direction.

Voilà pour ce que nous savons.

De nouveaux artisans nous ont demandé de les annoncer, les voici :

E . G . M . R **ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE**

- *Automatismes
- *Climatisation - Pompe à chaleur
- * équipement & filtration piscine

Michel REVIRE

Quartier des Costes - 83830 CALLAS
Tel : 06 68 08 99 34 Egm.r.revire@laposte.net

AQUA-PRO SERVICE

PLOMBERIE - CLIMATISATION
DECUGIS Sébastien

Quartier Péron Est - 83830 CALLAS
Tel : 06 74 51 15 11

TOUS TRAVAUX MULTISERVICE
MAÇONNERIE PLOMBERIE CARRELAGES
RESTAURATIONS DIVERSES
INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR - ESPACES VERTS

Alain HURTADO

83830 CALLAS
Tel : 06 72 14 21 25

MAÇONNERIES - CARRELAGES
RÉNOVATIONS EN TOUS GENRES
Frédéric WEISS

Jas des Romarins - Chemin des Costes
Roumégières Sud - 83830 CALLAS
Tel : 04 94 76 79 04 - 06 74 03 54 35

Gilles CHELLÉ

Métreur - Vérificateur

Les Issarts - 83830 CALLAS

Tel : 09 65 24 44 02 - 06 81 69 69 46

Chelle.gilles@orange.fr

LE CLOS SAINT ANTOINE

Vinaigre de vin à l'ancienne
David DOCZEKALSKI

Chemin des Costes - Lieu-dit Saint-Antoine
83830 CALLAS

Tel : 06 11 74 83 74

leclossaintantoine@gmail.com

« Bien-Être & Détente »
À domicile

SHIATSU TRADITIONNEL NAMIKOSHI
RÉFLEXOLOGIE PLANTAIRE

Karine MATTER

9, rue Sous-Clastré - 83830 CALLAS
Tel : 06 37 84 48 18

NIDS D'ABEILLES

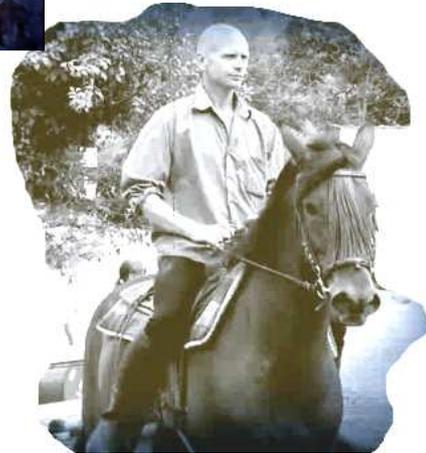
Monsieur MATIWEJKO (apiculteur) vous propose ses services pour intervention rapide sur tout nid d'abeilles ou d'essaims vagabonds dans les limites du possible et d'accessibilité.

Vous pouvez le contacter : Chemin des Issarts - 83830 CALLAS

Tel. : 04 94 47 83 67 (messagerie).

Monsieur BERTIN intervient également. Vous pouvez le contacter au : 04 94 67 82 83 (messagerie) ou 06 64 51 75 53 (en cas d'urgence)

POEME A LA MEMOIRE DE PATRICK MARZIAC
 qui nous a brutalement quittés
 le 9 janvier 2010



Quand je ne serai plus là, relâchez-moi
 A ceux que j'aime et ceux qui m'aiment
 Laissez-moi partir
 J'ai tellement de choses à faire et à voir
 Ne pleurez pas en pensant à moi
 Soyez reconnaissants pour les belles années
 Je vous ai donné mon amitié
 Vous pouvez seulement deviner
 Le bonheur que vous m'avez apporté
 Je vous remercie de l'amour que chacun m'a démontré
 Maintenant il est temps de voyager seul
 Pour un court moment vous pouvez avoir de la peine
 Ma confiance vous apportera réconfort et consolation
 Nous serons séparés pour quelques temps
 Laissez les souvenirs apaiser votre douleur
 Je ne suis pas loin et la vie continue....
 Si vous avez besoin, appelez-moi et je viendrai
 Même si vous ne pouvez me voir ou me toucher, je serai là
 Et si vous écoutez votre cœur, vous éprouverez clairement
 La douceur de l'amour que j'apporterai
 Et quand il sera temps pour vous de partir, je serai là pour vous accueillir
 Absent de mon corps, présent avec le tout
 N'allez pas sur ma tombe pour pleurer, je ne suis pas là
 Je ne dors pas,
 Je suis les mille vents qui soufflent
 Je suis le scintillement des cristaux de neige
 Je suis la lumière qui traverse les champs de blé
 Je suis la douce pluie d'automne
 Je suis l'éveil des oiseaux dans le calme du matin
 Je suis l'étoile qui brille dans la nuit
 N'allez pas sur ma tombe pour pleurer
 Je ne suis pas là , je ne suis pas mort, je suis un tout.

Ses amis

ECOLE NUMERIQUE RURALE



Traduisant une volonté communale et du directeur de l'école, l'opération « **école numérique rurale** » menée par le Ministère de l'Éducation Nationale en partenariat avec l'Association des Maires Ruraux de France et le soutien du Sénateur Pierre-Yves COLLOMBAT a permis à notre école d'être sélectionnée parmi les 5000 écoles rurales et d'être dotée depuis septembre 2009 d'une classe mobile composée de 9 ordinateurs portables, d'une imprimante, d'un tableau interactif fixe avec vidéo projecteur courte focale.

Le coût total de cette opération est de : 17.762,18 €, la participation de la commune est de 8.762,18 €

Des logiciels pédagogiques ont été mis à disposition des écoles par l'Inspection académique.

Le personnel enseignant se forme petit à petit à ce nouvel outil. Le but de cette opération est de favoriser l'interactivité au sein de groupes d'élèves, d'apporter une pédagogie individualisée aux élèves en difficulté scolaire. Il est remarqué une participation plus importante en classe, les élèves ont développé une aisance orale positive, ils sont très autonomes et peuvent adopter des rythmes différents.

Grâce aux ordinateurs reliés au réseau à celui de l'enseignant, on peut différencier et individualiser le travail des enfants qui deviennent véritablement acteurs de leur apprentissage.

Apprendre en cliquant, les enfants adorent ! La formation au brevet informatique, le français, les maths, l'histoire de l'art en connexion avec les Musées du Louvre et Orsay, les sciences et vies de la terre, l'astronomie deviennent alors des matières bien plus intéressantes !

Les élèves plébiscitent cet enseignement ludique parfaitement adapté aux classes à double niveau ce qui est souvent le cas en milieu rural.

Monsieur Nuytten, directeur de l'école a démontré le 7 juin à Monsieur le Sénateur Pierre-Yves Colombat, Madame le Maire Françoise Barre, les adjoints Monsieur Didot, Mesdames Mistral et Bourrier, ainsi qu'à Madame Just (DDEN), que maths, français, histoire deviennent des matières très intéressantes et que les élèves plébiscitent cet enseignement ludique, parfaitement adapté au milieu rural.

CANTINE SCOLAIRE

Depuis maintenant un an, les élèves bénéficient d'une cantine aménagée en *semi-self-service*, les enfants se restaurent donc de 11 H 30 à 13 H 00, priorité est donnée aux plus petits et des équipes de 6 à 8 se retrouvent au self pour prendre leur repas de façon échelonnée.

La mise en place des repas BIO ne s'est pas faite sans difficulté. Au repas hebdomadaire, la semaine BIO a été préférée pour des raisons pratiques de commandes et d'utilisation entière des produits souvent conditionnés pour un plus grand effectif.

Ainsi, beurre, huile, viandes, légumes, fruits, fromages, yaourts et pain ont permis à notre cuisinière Madame GONZALEZ et son équipe d'élaborer des menus adaptés et d'excellente qualité gustative.

Enfants et enseignants ont apprécié ces nouvelles saveurs et en redemandent.

Nous reconduirons les semaines BIO l'année prochaine, mais peut-être pas au-delà, en raison du coût, sauf si nous réussissons à trouver d'ici là des fournisseurs plus compétitifs et des conditionnements plus adaptés à notre effectif.

Pour information : le prix de revient nourriture d'un repas est de 1,50 €, le prix de revient d'un repas + frais de fonctionnement est de 7,57 €, le prix de revient nourriture d'un repas BIO est de 3,58 €, le prix de revient d'un repas BIO + frais de fonctionnement est de 13,65 €.

Le prix de vente du ticket dans notre cantine est de **2,20 €** par élève et de **3,50 €** pour les enseignants.

Dominique BOURRIER Adjointe aux affaires scolaires et sociales

RESTAURATION DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME DE PENNAFORT.



Rien ne se fait en un jour et les cathédrales se sont construites sur des décennies...

Mais revenons humblement à notre chapelle callassienne dont le dossier de restauration avance doucement, mais sûrement.

Madame MORETTI, avec l'énergie extraordinaire qu'on lui connaît, a terminé les trois tableaux qu'elle avait promis d'offrir à la communauté callassienne. Ils sont en lieu sûr avant de pouvoir les exposer dans la chapelle, lorsque celle-ci sera restaurée et sécurisée.

Nous lui demandons de ne pas perdre patience, tout comme les personnes qui ont déjà effectué des dons pour cette restauration.

En effet, la Municipalité, maître d'ouvrage car propriétaire des lieux, avec le partenariat de l'Association pour la Rénovation du Patrimoine Callassien, a établi une convention avec la Fondation du Patrimoine qui va chapeauter l'aspect mécénat et dons, la commune se chargeant d'établir les dossiers de demandes d'aides aux différentes institutions, l'association prenant en mains les aspects communication et suivi de la

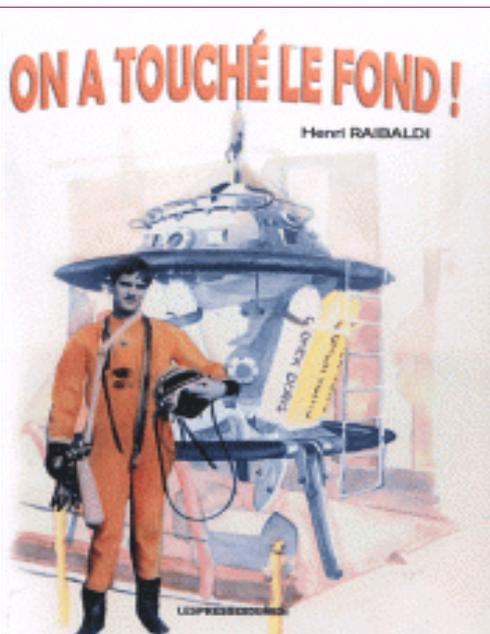
technique, celle-ci étant supervisée par l'architecte Geneviève Baudin de Villeneuve-Bargemon qui a été choisie pour ses qualités « patrimoine » (elle suit le chantier de restauration de Notre-Dame-de-Montaigu à Bargemon).

Un mécène annoncé est la SOMECA (carrière la Catalane). Cette société, dont l'exploitation est proche du site, tient à démontrer qu'en aucun cas elle n'impactera le site de la chapelle de Pennafort par des avancées d'exploitation, ce à quoi nous sommes vigilants et nous les remercions de cette démarche environnementale et culturelle.

Nous tiendrons la population callassienne informée de la suite des opérations.

Françoise BARRE, Maire de Callas

Grégoire SEMAL, Président de l'Association



UN CONSEILLER MUNICIPAL QUI A « BOURLINGUE » DANS LES FONDS MARINS A EDITE UN LIVRE.

« On a touché le fond » d'Henri RAIBALDI...Un livre de souvenirs et d'anecdotes d'un plongeur pro, mais pas seulement...

Au travers de ce récit d'une vie mouvementée, Henri RAIBALDI nous fait revivre une époque passée, révolue. L'époque des pionniers de la plongée. Il nous fait revivre les premières plongées expérimentales dans le but « d'amener les plongeurs très profond, le plus confortablement possible, en sécurité maximum et sans séquelle ».

L'aventure qu'Henri RAIBALDI retrace dans ce livre c'est aussi une réelle aventure humaine d'équipe de « copains » plongeurs avec des moments forts où il sauve d'une mort certaine ses coéquipiers et amis plongeurs. Et puis ce livre nous fait aussi voyager à travers le monde. Un livre passionnant d'histoires vécues et d'une époque

que les jeunes plongeurs pro d'aujourd'hui ne connaîtront pas, mais qui fait la fierté des anciens.

Pour se procurer le livre d'Henri RAIBALDI : « on a touché le fond » prix : 20 € : soit le demander directement à l'auteur : Henri RAIBALDI - quartier Saint-Blaise - 83830 CALLAS - tél. : 04.94.76.68.00 ou se le procurer à la librairie : les presses du midi - 121, avenue d'Orient - 83100 TOULON – 04.94.16.90.20

LE CIMETIERE



Contrairement à une idée répandue, les concessions trentenaires ne sont pas automatiquement renouvelées.

Si elles sont répertoriées en « état d'abandon » au terme des 30 ans, elles peuvent être reprises par la Commune au vu d'une procédure publique.

L'inventaire complet des concessions a été fait par Monique RAQUIN, conseillère municipale et le service de l'état-civil de la commune.

Pour les concessions arrivant à échéance, la Municipalité recherche si des membres de la famille sont toujours en vie et veulent renouveler la concession, il leur est alors laissé un délai de deux ans pour renouveler celle-ci. L'affichage de cette procédure est fait au cimetière et à la mairie. La Commune ne délivre plus de concessions perpétuelles. Elle n'octroie des trentenaires qu'au moment du décès de la personne, aucune réservation ne pouvant se faire à l'avance.

Le règlement est affiché à l'entrée du cimetière.

En 2009, un deuxième columbarium de 12 places a été installé.

Il est rappelé que depuis 2008 (Loi n° 2008-1350 du 19 décembre) il est interdit de conserver les urnes funéraires à domicile.

La famille peut :

- préférer le cimetière : soit en inhumant l'urne dans une sépulture, soit en la déposant dans une case de columbarium ;
- dispenser les cendres dans le jardin du souvenir du crématorium.

LES CHEVAUX DANS LE VILLAGE



Autrefois, les chevaux passaient dans nos villages et leurs déjections étaient systématiquement ramassées pour servir d'engrais aux plantes. Il est vrai que par le passé on réutilisait tout ou presque, il n'y avait pas ce gâchis ou cette non-conscience que nous constatons aujourd'hui !

Alors, pour les crottins de cheval qui salissent nos rues :

- soit, les cavaliers les ramassent,
- soit, ils installent une poche sous la queue de l'animal, eh oui, cela se fait !
- soit, il nous faudra interdire le passage des chevaux dans le village.

Qu'on se le dise !

LA DIVAGATION DES CHIENS

La présence d'animaux domestiques tels que les chiens peut être à l'origine de troubles plus ou moins grands en matière de salubrité et de tranquillité publique. Le Maire peut être conduit à intervenir, en utilisant ses pouvoirs de police, en cas de divagation des chiens ou de présence de chiens dangereux dans la commune, et en mettant en place un service de fourrière.

Selon l'article 213-1 du Code rural, un chien doit être considéré comme divaguant :

- s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître ;
- s'il se trouve hors de portée de voix de son maître ou de tout instrument sonore permettant son rappel ;
- s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres ;
- s'il est abandonné et livré à son seul instinct.

Les chiens livrés à eux-mêmes vont laisser leurs déjections sur la voie publique ce qui n'est pas bien agréable ni bien propre.

Les propriétaires de tels animaux risquent non seulement l'amende pour divagation de 35 € mais aussi une amende pour les déjections de 35 € et plus (infraction prévue par l'article R 632-1 du Code pénal)

Pour maintenir Callas propre, en plus du nettoyage manuel, nous avons acheté une machine à nettoyer les rues (52.595 €), nous avons installé des poubelles spéciales pour déjections d'animaux, avec sacs plastiques de récupération.

Malgré cela, des propriétaires de chiens n'hésitent pas à ouvrir leur porte afin que l'animal se « soulage » sans l'accompagner et sans souci des salissures causées inévitablement.

S'il vous plaît, un peu de civisme pour notre bien à tous ! Faut-il toujours en arriver, pour certains, à l'amende ?



MAIRIE DE CALLAS

Téléphone : 04.94.76.61.07 Fax : 04.94.47.83.29

Site Internet de Callas : www.callas.fr

Adresse électronique : mairie@callas.fr

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H30 à 12H00
ET DE 14H00 à 16H00

LE SAMEDI MATIN DE 9H30 à 12H00

PERMANENCES DES ÉLUS

Françoise BARRE (Maire de Callas)

reçoit ses administrés tous les jours sur rendez-vous.

LES ADJOINTS

Daniel DIDOLOT (1^{er} Adjoint)

Roseline MISTRAL (2^e Adjoint)

Alain BELLEGY (3^e Adjoint)

Dominique BOURRIER (4^e adjoint)

reçoivent sur rendez-vous

PERMANENCES SOCIALES

Bureau annexe (Placette de la Paix).

ASSISTANTE SOCIALE

Le mardi matin et 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois
sur rdv. uniquement - 04.94.19.95.60

*

MISSION LOCALE

Le 1^{er} et 3^e jeudi du mois de 09h00 à 11h00.

*

CPAM

Le 1^{er} et 3^e mercredi de chaque mois.

*

ADMR : M^{me} BOURRIER

Sur rendez-vous uniquement - 06.70.46.52.34

*

ENTRAIDE SOCIALE DU VAR

Le 2^e lundi du mois de 09h00 à 10h30.

PERMANENCES SOCIALES

Centre de Rencontres (Placette de la Paix)

CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)

1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois de 10h30 à 11h30

*

CEDIS (Centre Départemental d'Insertion Sociale)

Tous les vendredis

de 9 H 00 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00

*

CROIX ROUGE : M^{me} FERREIRA

Le 4^e mercredi du mois de 09h00 à 11h00.

*

PÉDICURE : CENTRE BEAUJOUR

LE 2^e vendredi du mois

s'adresser au 06. 64.34.14.42

Communiqué : nous souhaitons que chacune et chacun de vous puisse enrichir le contenu de notre bulletin municipal, en n'hésitant pas à nous transmettre des informations. Toutes les remarques, idées et suggestions seront les bienvenues.
Henri RAIBALDI

TELEPHONES UTILES

POMPIERS (18)	04.94.39.16.08
GENDARMERIE (17)	04.94.39.16.50
SAMU (15)	
HOPITAL DE DRAGUIGNAN	04.94.60.50.00
D ^r BERTAUD (Callas)	04.94.76.64.83
D ^r FOLIO (Figanières)	04.94.85.13.34
D ^r GARRY (Claviers)	04.94.76.71.16
D ^r DAUBIGNEY (Bargemon)	04.94.76.60.27
CLINIQUE « LES OLIVIERS »	04.94.47.38.38
M. M ^{ME} BADETTI - DAUNAY (Dentistes)	04 94 67 80 42
M. DUVAL (kinésithérapeute Figanières)	04.94.67.94.28
Mme SIMONI (kinésithérapeute Bargemon)	04.94.76.69.01
M. PRIEUX (Infirmier)	04.94.76.67.42
M ^{ME} MARTIN (Vétérinaire)	04.94.47.83.88
TAXI ERIC MERILLON	06.62.10.64.60
TAXI JO ET ALAIN	06.08.61.86.84
TED PETIT BUS (N° Vert)	08.00.65.12.20
LA POSTE	04.94.39.04.14
ECOLE	04.94.50.97.18
OFFICE DE TOURISME	04.94.39.06.77
MÉDIATHEQUE	04.94.47.89.89
MOULIN COMMUNAUTAIRE	04.94.67.14.90
ECOLE DE MUSIQUE	06.07.06.89.33
BUREAUX DE LA SAUR (Callas)	04.94.47.83.15
LA SAUR (urgences)	0.810. 062. 599
LA SAUR (Trans en Provence)	04.94.50.65.65
LA SAUR (FAX Callas)	04.94.50.69.62

Déchetterie

- Déchetterie communautaire :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 18h00

Mercredi, Samedi de 8h30 à 12h00.

Tri sélectif :

4 Emplacements sont à votre disposition

- Place du 18 juin 1940

- Parking derrière l'école communale

- Le Pont de Fer

- Stade (coté HLM)



20^e Festival de Musique Ancienne

Label Var Festivals
6 CONCERTS

Callas
21h - Dimanche 18 juillet 2010
Église N.-D.-de-l'Assomption
Cl. B. Pergolèse & A. Scarlatti
Il Seminario Musicale - Direction : Gérard Lesne

Bargemon
21h - Mardi 20 juillet 2010
Église Saint-Étienne
Jean-Sébastien Bach
La Muse de Monaco - Direction : Michel Maget

Figanières
21h - Vendredi 23 juillet 2010
Église Saint-Michel
Claudio Monteverdi
Ensemble Ludus Modalis - Direction : Bruno Boterf

Montferrat
21h - Mardi 27 juillet 2010
Salle Polyvalente
Cornetti, Concerto, Madrigaux...
Ensemble Café Zimmermann - Direction : Pablo Valotti

Callas
21h - Jeudi 29 juillet 2010
Église N.-D.-de-l'Assomption
Couperin, Mouret, Rameau, Vivaldi...
La Symphonie du Marais - Direction : Hugo Reyne



du 18 au 30 juillet 2010
CALLAS



Programme du Festival de musique Ancienne de Callas

*Dimanche 18 juillet : Callas, église N.-D. de l'Assomption, 21h
Stabat Mater - Scarlatti & Pergolèse
Il Seminario Musicale, Gérard Lesne : alto & direction.*

*Mardi 20 juillet : Bargemon, église Saint-Étienne, 21h
Magnificat - Bach
Ensemble Instrumental et le chœur La Muse de Monaco*

*Vendredi 23 juillet : Figanières, église Saint-Michel, 21h
In honorem Virginis - Monteverdi
Ensemble Ludus Modalis, Bruno Boterf : direction*

*Mardi 27 juillet : Montferrat, salle polyvalente, 21h
Concertos comiques
Ensemble café Zimmermann, Pablo Valotti: direction
Dominique Visse, contre-ténor*

*Jeudi 29 juillet : Callas, église N.-D. de l'Assomption, 21h
Les oiseaux
Couperin, Vivaldi, Telemann, Rameau, Mozart...
La Symphonie du Marais, Hugo Reyne: direction*

*Vendredi 30 juillet : Callas, place du 18 juin 1940, 21h
Requiem - Mozart
La Maîtrise de Seine-Maritime, Jean-Joël Duchesne: direction*